

Propos libres sur le patrimoine



Les «Documents» de l'Association

A la différence d'un bulletin de liaison régulier et formel, les «Documents» édités par le Comité de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud seront à disposition des membres désireux de faire connaître leurs positions. Dans cette publication, il est donc moins question de faire l'inventaire de la «vie» de l'Association que de donner libre cours à une prise de parole engagée et réfléchie sur les domaines d'intervention qui nous concernent tous et qui touchent la gestion, la connaissance ou la reconnaissance publique du patrimoine naturel et culturel. Elle donne autant les résultats de réflexions en cours que des expertises sur des sujets liés au patrimoine.

Puisse la série des «Documents» être le témoin de nos actions, des objectifs à atteindre et de nos aspirations.

Maquette: Point carré, Suzanne Pitzl, Vevey

Mise en pages: Jean-Louis Moret, Lausanne

Impression: CADEV, Lausanne

Lausanne: Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, 2001

Sommaire

Avant-propos	3
Les géotopes qu'est-ce que c'est ? par Aymon Baud et Olivier Nigg	5
Les Grangettes: connaissance et gestion d'un site naturel d'importance nationale par Olivier Epars et René Baumann	9
Protection de la nature et du paysage: le rôle d'une association privée par Pierre Hunkeler	13
La sauvegarde des plantes menacées par Jean-Louis Moret	17
La collection Bolex - Oulevay – dix vignettes pour un avenir par Roland Cosandey	23
L'histoire technique et la conservation de ses témoins: enfants pauvres de notre société par Albert Hahling	29
Intégration de constructions contemporaines aux abords du château de Saint-Barthélémy par André Rouyer	33
Une collection pour la mémoire scolaire par Jean-Pierre Carrard, avec la collaboration de Geneviève Heller	37
Les archives médicales, patrimoine historique à risque ? par Geneviève Heller, Gilles Jeanmonod et Jacques Gasser	43
L'engagement des communes vaudoises en faveur des archives par Robert Pictet	51
Un inventaire du patrimoine artistique des Hospices cantonaux par Caroline de Watteville	57
Réflexions et initiatives récentes en matière de protection de biens culturels dans le canton de Vaud par Gilbert Coutaz et Gilbert Kaenel, avec la collaboration de Michèle Gohy	61



1	2	3	4	5
PATRIMOINE NATUREL	PATRIMOINE CULTUREL			
	PATRIMOINE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE	PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE	PATRIMOINE DOCUMENTAIRE	PATRIMOINE ARTISTIQUE
Eléments naturels (eau, air) Formations géologiques Végétation, faune	Biens (objets, documents, œuvres)			
S'exprimant et constitué par				
Paysages Sites Monuments naturels «Curiosités naturelles» Organismes vivants (Ecosystèmes, biocénoses, biotopes)	Objets conservés par les musées scientifiques Inventions Techniques	Immeubles Sites construits Sites aménagés Sites archéologiques, historiques, industriels Monuments archéologiques, historiques, industriels Meubles Objets archéologiques, historiques, industriels, ethnographiques	Ecrit Manuscrits parchemin papier Imprimés incunables livres et périodiques partitions musicales affiches cartes postales Audiovisuel Image plans, cartes photos, films vidéos, etc. Son disques bandes magnétiques Numérique disquettes CD-Roms	Meubles Beaux-Arts: dessin, estampe, peinture, sculpture, photographie, cinéma Arts appliqués
Sciences ou domaines concernés				
Sciences biologiques botanique zoologie écologie Sciences de la terre géologie minéralogie pédologie Sciences exactes chimie physique	Sciences naturelles botanique zoologie géologie Sciences techniques génies divers Sciences exactes chimie physique mathématiques Sciences et techniques médicales	Sciences humaines archéologie histoire ethnologie	Disciplines du savoir humain	Sciences humaines histoire de l'art musicologie filmologie sociologie

Avant-propos

La série des «Documents» de notre association s'étoffe d'un quatrième numéro, en fait d'un cinquième si l'on tient compte du «numéro 0», publié à l'occasion des Etats généraux du 6 décembre 1997 à Chillon «Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré».

Un fascicule par année, voilà une preuve de la vitalité de cette –encore jeune– association.

Si les précédents numéros étaient organisés autour d'un thème («Patrimoine et Constitution», «Les acteurs du patrimoine», «Inventaires et recensement»), ce nouveau document donne la parole aux

membres de l'association pour de brèves contributions évoquant la diversité du patrimoine vaudois; les contributions sont juxtaposées sans hiérarchie, en suivant le classement proposé à l'occasion des Etats généraux en 1997 (voir ci-contre¹). On évolue ainsi du patrimoine naturel au patrimoine artistique, en passant par les patrimoines scientifique et technique, archéologique et historique, documentaire. Les intervenants sont issus d'horizons divers, privé, associatif ou institutionnel, réunis par une même préoccupation patrimoniale qu'ils traduisent dans leurs activités quotidiennes et qu'ils illustrent à l'aide d'actions actuelles.

Nous espérons vivement que ce nouveau fascicule de l'Association du patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud corresponde à l'attente de ses membres, et suscite de nouvelles adhésions...

Au nom du Comité: Marie-Pierre Constant Knecht, Gilbert Coutaz,
Gilbert Kaenel, Jean-Louis Moret

¹Le patrimoine vaudois existe, nous l'avons rencontré. Etats généraux du patrimoine du 6 décembre 1997. (Association pour le patrimoine naturel et culturel du Canton de Vaud), Lausanne 1997, p. 23.

Les géotopes qu'est-ce que c'est ?

par Aymon Baud et Olivier Nigg

A. Introduction

Dans le canton de Vaud, les blocs erratiques, «archétypes» des géotopes, ont été classés en 1891 déjà, en vertu de la loi sur les mines, sept ans avant les monuments historiques. La Société vaudoise des Sciences naturelles avait créé, 23 ans auparavant, une première Commission des blocs erratiques, suite à l'appel solennel du 9 septembre 1867 de la Société helvétique des Sciences naturelles pour engager les Suisses à conserver les blocs erratiques. Toujours à partir de la sauvegarde des blocs erratiques, la Commission fédérale pour la conservation des monuments naturels se constitue en 1906. Sur sa lancée elle engendre, en 1908, la Ligue suisse pour la protection de la nature. À cette même époque apparaît dans le canton de Vaud, la Commission cantonale des monuments naturels, à l'origine plus tard de la Ligue vaudoise pour la protection de la nature (Aubert, 1989). Presque oubliés pendant plus de 80 ans au profit des monuments historiques et de la nature vivante, les monuments naturels reviennent dès 1995 dans l'actualité de la promotion et de la protection du patrimoine.

Définition

Selon le groupe de travail suisse (Strasser et al., 1995), les géotopes sont des portions de territoire dotés d'une valeur patrimoniale dans le domaine des Sciences de la Terre. Ce terme englobe donc des montagnes, des collines, des vallées, des vallums morainiques, des ravins, des grottes, des phénomènes karstiques, des berges et rivages, des carrières, des gravières, des mines, des portions de routes ou de chemins, des blocs erratiques, en bref des sites remarquables qui apportent des informations indiscutables et caractéristiques sur une situation ou un événement que la Terre a connus au cours des temps géologiques ou sur l'histoire de la vie et du climat. Les

géotopes permettent de comprendre l'évolution spatio-temporelle d'une région, la signification des processus superficiels et l'importance des roches en tant qu'éléments de l'édification du paysage. Les géotopes, dans ce sens, sont des monuments naturels indispensables, aussi bien pour le public que pour la science.

Une comparaison avec d'autres aspects récents de la protection de la nature et des paysages (protection des biotopes, écologie, esthétique, caractère culturel) montre que l'on a accordé trop peu d'importance à la protection des géotopes. De nombreux objets et sites qui méritent une protection sont menacés par des constructions, des remblais ou des exploitations. Si un lieu important sur le plan géologique est détruit, il ne pourra jamais être reconstruit. Pour cette raison, de tels objets et sites doivent être inventoriés et pris en considération dans l'aménagement du territoire. Il faut mettre en place une protection contre la destruction, la dégradation et le recouvrement. Les géotopes nécessitent aussi, dans ces circonstances, de l'entretien, une mise en valeur dans le cas d'objets exploitables pour le tourisme, une surveillance dans le cas d'un endroit important scientifiquement ainsi que de la documentation.

B. Description d'un site du Chablais vaudois: les gypses du Col de la Croix¹

Situation géographique

Le col de la Croix est le passage estival le plus rapide entre Villars et Les Diablerets. La station de Villars se trouve à environ 7 km au sud-ouest, alors que la station des Diablerets se situe quant à elle à un peu plus de 9 km au nord-nord-est. Le proche hameau de Taveyannaz est connu non seulement pour sa mi-été, mais aussi par le fait qu'une formation géologique y a été définie et porte son nom (grès de Taveyanne). Ce hameau se trouve à un kilomètre au sud du col de la Croix. Ce col sépare deux anciennes vallées glaciaires où l'on remarque encore de nombreuses moraines datant de la dernière glaciation (Würm).

¹D'après un rapport inédit d'Olivier Nigg.

Situation et description géologique

Le col de la Croix est situé sur des gypses déposés il y a 230 millions d'années (Carnien: Trias supérieur) d'une unité géologique appelée «nappe de Bex». Cette nappe fait partie de l'Ultrahelvétique supérieur. En observant la carte géologique 1285 (Les Diablerets), on voit très bien les différentes unités lithologiques et tectoniques. On traverse, du nord-ouest au sud-est, d'abord les Préalpes Médiannes rigides, puis l'Ultrahelvétique pour terminer avec les nappes des Diablerets et de Morcles qui appartiennent à un ensemble dénommé par les géologues «l'Helvétique» et par les géographes «les Hautes Alpes Calcaires».

Le col de la Croix est un site splendide dû à une géomorphologie exceptionnelle. Ses pyramides de gypse figurent d'ailleurs dans l'inventaire de 1972 des monuments naturels et des sites du Canton de Vaud sous la référence 190a. Il est rare de trouver des formes pyramidales aussi bien conservées. Une évidence s'impose: ces figures découpées sont dues à la friabilité et à la solubilité très variables de la roche. Cette roche est constituée de gypse ($\text{CaSO}_4 \cdot 2\text{H}_2\text{O}$) et d'anhydrite (CaSO_4 anhydre). Dans l'échelle de dureté (Mohs), le gypse est considéré comme la référence minérale la plus tendre après le talc. Cette particularité physique, associée à l'altitude (gel-dégel), à la forte solubilité (le gypse est soluble à raison de 240 g par mètre cube d'eau froide) et à l'érosion, donne donc de magnifiques et impressionnantes formes. Un certain nombre de celles-ci sont détaillées ci-dessous;



Le site des pyramides de gypse au Col de la Croix.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 4, 2001.

il s'agit de pyramides, d'entonnoirs (dolines), d'arches, de fissures et de canyons. Quelques-unes ont été décrites par Schoeneich et Imfeld (1997).

Les pyramides

La pyramide est la forme que l'on retrouve le plus souvent. Cette forme s'explique par l'hétérogénéité de la roche; en effet, une dissolution préférentielle crée d'abord des puits, laissant libres des colonnes d'anhydrite. Celles-ci sont attaquées par les eaux de pluie qui ruissellent le long des flancs, arrachant à chaque passage du matériel supplémentaire. On peut aussi retrouver ce genre de forme dans d'autres catégories de roches (carbonates, grès) selon le type de climat et l'intensité des précipitations qui vont permettre de créer de si belles sculptures naturelles.

Les entonnoirs (dolines)

Comme pour les pyramides, ces formes sont dues à l'hétérogénéité de la roche. Le gypse, soluble, est évacué alors que l'anhydrite, peu soluble, reste. La dissolution forme des dépressions dans la topographie. Appelées dolines en terrain calcaire, ces dépressions portent ici le nom «d'entonnoirs». D'ailleurs, la plupart des pyramides sont séparées par des cuvettes de ce genre.

Les arches

La structure en forme d'arche est peu fréquente. Dans ce cas, la dissolution puis l'érosion agissent par-dessous, formant ainsi des ponts naturels qui se transformeront petit à petit en arches élancées, mais fragiles.

Les fissures et canyons

Dans les calcaires comme dans les gypses, l'érosion et la dissolution par l'eau ont des effets surprenants. Mais dans ces derniers, leur action est augmentée par le fait que le sulfate est aisément destructible. Les fissures sont agrandies par l'érosion. L'écoulement de l'eau à l'intérieur de celles-ci et la dissolution sont des facteurs importants, mais l'action mécanique de l'eau est intensifiée par sa transformation physique due au froid. En effet, à une telle altitude (1778 m), la saison d'hiver permet des périodes de gel prononcées. La transformation de l'eau liquide en solide se caractérise par une augmentation de volume, qui aura

pour conséquence d'exercer une pression importante sur les parois de toutes les fractures et de tous les orifices remplis d'eau. Cette force supplémentaire ne va pas créer de déséquilibre immédiat mais, au moment du dégel, il y aura un effet inverse dû à la diminution du volume occupé. Dès lors, la cohésion de la roche diminue et l'élargissement des fractures concourt parfois à des chutes de blocs, et de simples fissures, avec le temps deviennent canyons.

Autres caractéristiques

Les caractéristiques de ce site, nous l'avons vu, sont d'abord géologiques et morphologiques, mais il y a également plusieurs autres facteurs influant sur son évolution. Nous citerons des facteurs biologiques, touristiques et sportifs.

Le sommet du col a été aménagé. Un parking, une buvette ainsi que des sanitaires y sont installés. Beaucoup de voitures et des cars de touristes s'y arrêtent pour une petite pause. Non-encadrés ou non-avertis, les visiteurs peuvent abîmer les pyramides de gypse, détruisant ainsi un paysage exceptionnel, mais dont ils ne connaissent quasiment rien. Cet afflux de touristes peut être nuisible. Par contre, en hiver, la route du col est utilisée uniquement par les personnes pratiquant le ski de fond, ce qui ne dérange guère la faune sauvage et ne met pas en danger l'intégrité du site.

Bilan

Si l'on rencontre également des pyramides de gypse en montant au col du Pillon, le site du col de la Croix est unique de par son étendue et son importance dans le canton de Vaud. Il existe les pyramides d'Euseigne en Valais, mais leur taille est moindre et le type de roche n'est pas le même. Le col de la Croix est non seulement une curiosité géologique mais un site exceptionnel. Il serait dommage de laisser sans protection un tel lieu, car il pourrait être détruit ou perdre tout le charme que l'eau lui a façonné. Dans un premier temps, un panneau expliquant la nature étonnante de cette région et sa fragilité permettrait de sensibiliser le public. Dans un deuxième temps, il faudrait trouver un équilibre entre une foule canalisée dans des sentiers pédagogiques balisés et une pro-

tection totale du site. Car ce type de paysage géologique, ce patrimoine, est inestimable non seulement pour un naturaliste, mais aussi pour les touristes qui apprécient le panorama et le coup d'œil.

C. Les principales catégories de géotopes

Les géotopes sont classés selon les différents domaines des Sciences de la Terre. Nous donnons ci-après quelques exemples pris dans l'Est vaudois:

- Le géotope des collines et carrières de Saint-Triphon concerne la géologie, la stratigraphie, la tectonique et l'histoire de l'exploitation des carrières.
- Le géotope des salines de Bex a trait à la minéralogie et à l'histoire des mines.
- Le lieu-dit Rivaz-Monod renferme de très précieuses plantes fossiles étudiées par l'illustre paléontologue du XIX^e siècle, Oswald Heer.
- Comme les pyramides de gypse du col de la Croix, les lapiez tourmentés de Famelon au-dessus de Leysin font partie des richesses géomorphologiques du canton.
- Le gouffre du Chevrier entre dans la catégorie des géotopes spéléologiques; ces derniers ont été répertoriés par l'Institut spéléologique suisse de karstologie appliquée (ISSKA).

Comme on le voit, certains sites concernent plusieurs domaines et possèdent de ce fait une valeur encore plus grande. Cette liste de domaines n'est pas complète car beaucoup de subdivisions plus détaillées existent (la pédologie, la sédimentologie, l'hydrogéologie, la géochimie, etc.).



Pyramide de gypse.

En ce qui concerne les propositions de géotopes, quelques critères permettent d'en déterminer la pertinence: il s'agit de la rareté, de l'intégrité ou de la représentativité d'un phénomène géologique. La dimension, la forme, la constitution et l'âge ne sont que des indicateurs.

D. Conclusion

Les géotopes concernent un aspect généralement mal connu du patrimoine naturel. C'est pourquoi la préparation d'un inventaire sur le plan des régions et du canton devient nécessaire pour optimiser la gestion du milieu naturel et des paysages. Cet inventaire doit également démontrer la valeur du patrimoine géologique et doit éveiller l'intérêt du public pour les géotopes et pour leur protection (Grandgirard, 1999).

Actuellement des recensements de géotopes sont en cours à l'échelon fédéral et dans certains cantons. Pour le canton de Vaud une étude a débuté au Musée cantonal de géologie et un mandat a été confié par le Centre de la Conservation de la Nature au bureau Hintermann et Weber, ceci dans le cadre de l'outil «Concept paysage Vaud» (CP-V), qui permettra au Conseil d'Etat de définir la politique cantonale en matière de conservation de la nature et des paysages. ■

Aymon Baud, directeur du Musée géologique cantonal,
BFSH-2, CH-1015 Lausanne

Olivier Nigg, géologue, Musée géologique cantonal,
BFSH-2, CH-1015 Lausanne

Bibliographie sommaire

D. AUBERT, «La protection des blocs erratiques dans le canton de Vaud». Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles 79.3, 1989, pp. 185-207.

H. BADOUX et al., *Les Diablerets, feuille 1285 et notice explicative de l'atlas géologique de la Suisse au 1:25'000*. Berne 1990.

R. BERNASCONI, «Gipskarst des Schweiz IV. Beitrag), Col de la Croix (VD)». Actes du 9^e Congrès national de la Société suisse de spéléologie, 1991, pp. 57-58.

V. GRANDGIRARD, «L'évaluation des géotopes». Geologia Insubrica, Vol. 4.1, 1999, pp. 59-66.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 4, 2001.

Groupe de travail pour la protection des géotopes en Suisse. Atti dell Simposio geotopi, Airolo, 25-26 9.1998. Geologia Insubrica 4.1, 1999, 123 p.

O. NIGG, *Inventaire des géotopes vaudois, le Chablais*. Rapport interne, Musée cantonal de géologie, Lausanne, 2000, 62 p.

P. SCHOENEICH, P. IMFELD, «Les karsts du gypse de la zone des Cols (Préalpes vaudoises)». Bulletin de la Société neuchâteloise de Géographie 41, 1997, pp. 39-54.

A. STRASSER et al., *Géotopes et la protection des objets géologiques en Suisse: un rapport stratégique*. Institut de Géologie, Université de Fribourg, 1995, 27 p.

Les Grangettes: connaissance et gestion d'un site naturel d'importance nationale

par Olivier Epars et René Baumann

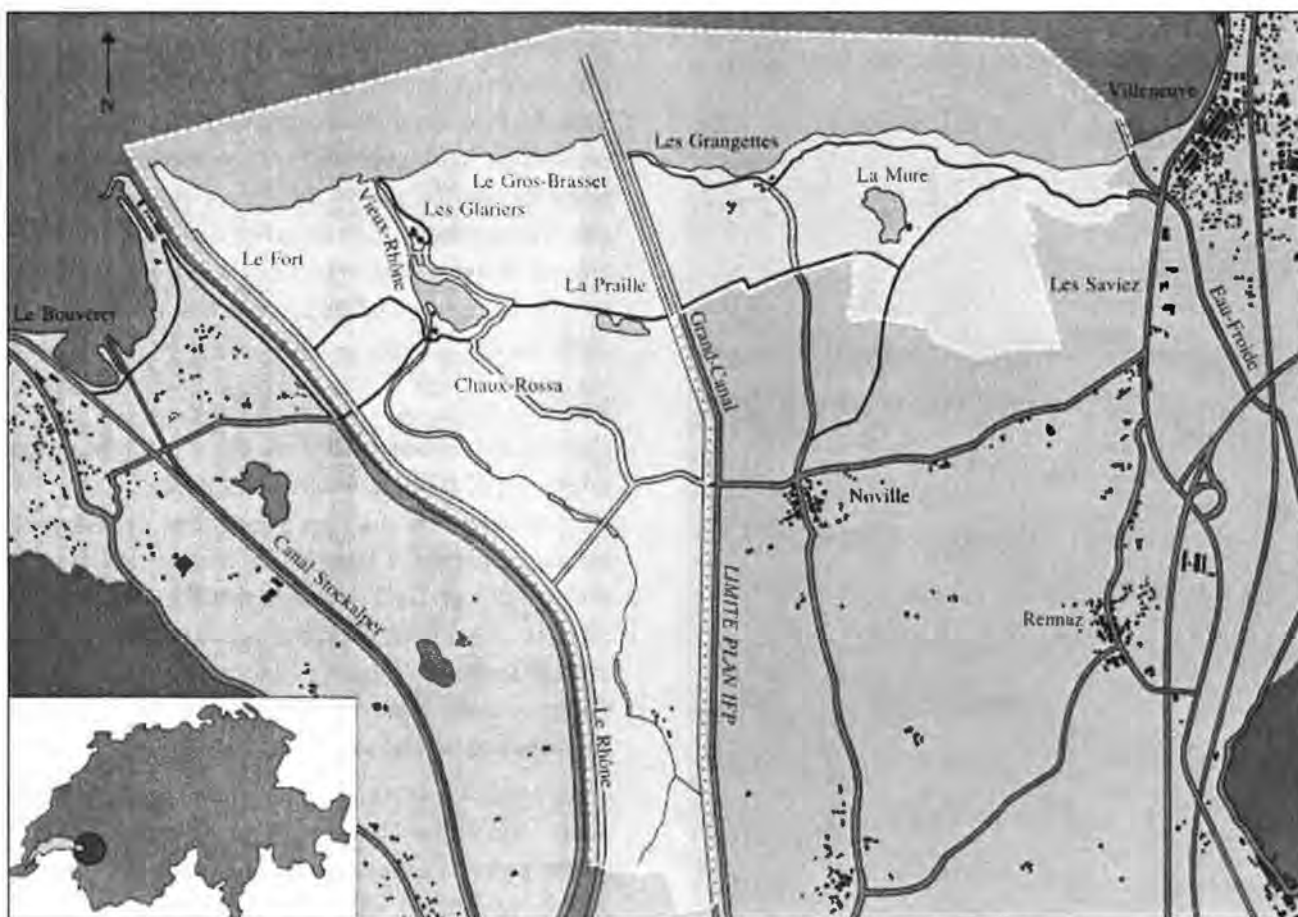
Historique et modification du paysage

Au cours des millénaires, le Rhône a remblayé une partie du Léman. Au gré de ses débordements et du déplacement de ses différents bras, il a façonné une multitude de milieux (étangs, bancs de gravier, marais et zones buissonnantes) favorables à une nature riche et diversifiée. Les crues régulières du fleuve assuraient un renouvellement constant des milieux. Au front du delta avançant continuellement dans le lac, se formaient des lagunes, des roselières,

voire des îles. Cet écosystème a fonctionné de manière équilibrée jusqu'au milieu du XIX^e siècle, période où l'homme entreprit d'endiguer le fleuve et de drainer plaine et delta, dans le but d'éviter les inondations, de cultiver les terres fertilisées d'alluvions et de s'y établir.

Dès ce moment, le delta perdit sa dynamique naturelle de conquête sur le lac. Celle-ci fut remplacée par une dynamique de recul du rivage et d'avancée de la forêt sur les marais subsistants. Le 90 % de ceux-ci ont été détruits au cours du XX^e siècle, non seulement par les drainages, mais aussi par des comblements et des plantations de peupliers carolins.

Actuellement, la seule zone où subsistent encore d'importants marais se trouve être la zone la plus proche du lac, appelée communément «les Grangettes».



Situation des Grangettes et limite du plan de l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 4, 2001.

Protection et prise de conscience

Dans les années 1950, on commence à réaliser que ces milieux humides sont d'une grande richesse biologique et qu'ils sont désormais réduits au statut de reliques, risquant de disparaître sous la pression supplémentaire de projets divers comme la construction d'un aérodrome, de routes, d'une piscine, etc. Face à ces menaces, plusieurs mesures de protection sont prises à l'initiative des milieux scientifiques et de protection de la nature, en particulier de la Ligue suisse pour la protection de la nature (aujourd'hui Pro Natura).

Dès 1957, le Plan d'extension cantonal 56 limite l'utilisation du sol à l'agriculture et à la sylviculture, permettant de conserver aux Grangettes leur caractère naturel et rural.

Vers la fin des années 1960, les premières réserves naturelles sont constituées. En 1970, l'action de l'Ecu d'Or permet à Pro Natura d'acheter de grandes surfaces de marais dignes de protection. Elles couvrent aujourd'hui 57 ha.



Roselière en régression, protégée par un andain brise-vagues. Au large, la drague exploitant les graviers sous-lacustres.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 4, 2001.

Peu après, les Grangettes ont été reconnues d'importance nationale et inscrites à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale en 1977, puis aux inventaires des zones alluviales, des amphibiens et des bas-marais. C'est de l'article constitutionnel de protection des marais, dit de Rothenturm, que découle la protection appliquée depuis peu au «Site marécageux de Noville» (les Grangettes sont situées entièrement sur la commune de Noville). Le Plan d'affectation cantonal 291 a ainsi remplacé le plan de 1957. Il doit garantir la sauvegarde des biotopes, des zones tampons et des biocénoses qui les caractérisent, favoriser l'amélioration des valeurs biologiques du site et la réparation des atteintes subies, maintenir un paysage proche de l'état naturel et permettre le maintien des activités humaines compatibles avec la protection du milieu naturel.

Enfin, en 1990, les Grangettes sont reconnues d'importance internationale pour les oiseaux d'eau et les migrateurs et deviennent l'une des dix zones que la Suisse a inscrites en tant que sites Ramsar (nom de la convention internationale sur la protection des zones humides ratifiée par la Suisse en 1976). Certaines zones lacustres proches de la rive vont ainsi être interdites à la navigation pour offrir un refuge nourricier exempt de dérangements aux nombreux oiseaux résidents ou de passage.

Erosion

L'un des principaux problèmes est le recul du rivage, grignoté par la force érosive des vagues. Cette érosion, observée de manière scientifique depuis 1970, est due à plusieurs facteurs, le plus ancien étant le dragage des graviers devant la rive. Il crée des fosses dans la beine sous lacustre qui ne peut ainsi plus exercer son rôle de frein de la vague qui va dès lors s'écraser avec toute sa force sur la rive dont elle emporte des lambeaux.

Cette érosion a entraîné la disparition presque totale de la végétation lacustre. En 40 ans, la roselière lacustre a vu sa surface diminuer de 90 % et toutes les plantes aquatiques autres que le roseau ont disparu. La pollution des eaux a eu elle-aussi des effets

néfastes sur la santé de la végétation. En effet, la concentration en éléments nutritifs dans l'eau a favorisé une pousse trop rapide des roseaux qui sont devenus moins résistants aux agressions mécaniques dont les effets sont encore augmentés par les déchets apportés en grande partie par le Rhône.

En 1970, Pro Natura a organisé le premier nettoyage des roselières des Grangettes. Encore aujourd'hui, des centaines de bénévoles évacuent, avec l'aide d'un hélicoptère, les tonnes de bois et de plastique qui écrasent et détruisent les roseaux. Dès le milieu des années 1970, l'Etat va suivre les recommandations des experts et construire des enrochements de protection des roselières subsistantes.

Les derniers contrôles effectués en 1992 montrent l'efficacité des diverses mesures prises car, après 40 années de dépérissement, la roselière a recommencé à croître ! Toutefois, le chemin reste encore long pour retrouver une situation satisfaisante.

Création d'une fondation

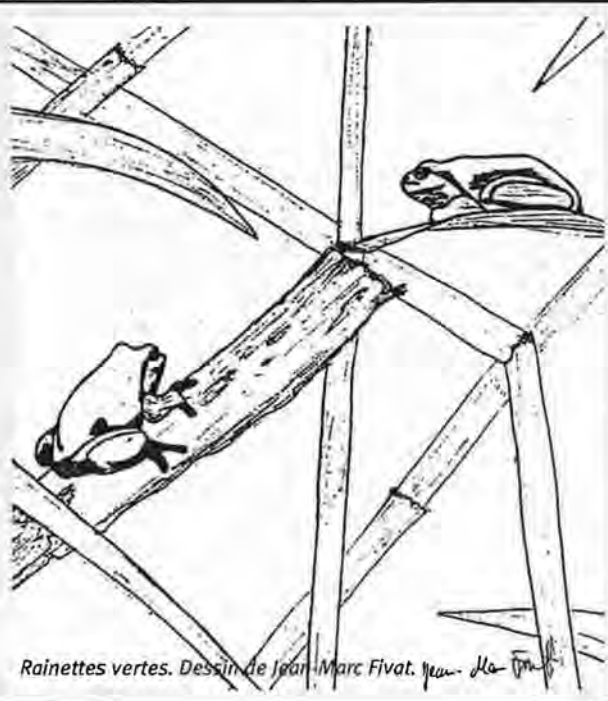
Considérant que les problèmes à résoudre aux Grangettes nécessitaient des moyens supplémentaires, Pro Natura, Pro Natura Vaud ainsi que le Cercle

des Sciences naturelles de Vevey-Montreux ont créé, en 1989, la Fondation des Grangettes. Son but est «d'encourager et de soutenir la protection, la gestion, l'aménagement et la surveillance des réserves situées dans la région des Grangettes» (art. 1 des statuts). Elle s'occupe d'abord de la gestion des propriétés de Pro Natura et de celles qui lui sont confiées. Le conseil de Fondation de cinq membres est chargé de trouver le financement tant public que privé et de déterminer les grandes options. Le comité de gestion, formé de cinq spécialistes en sciences naturelles, établit un plan de gestion et veille aux divers aspects scientifiques. Une des premières tâches de la Fondation a été d'engager un professionnel à plein temps. Celui-ci est chargé de la mise en œuvre du plan de gestion des réserves, de leur surveillance et de l'information du public.

Le financement de base de la Fondation est assuré par une contribution régulière de Pro Natura Vaud. Ce financement est complété par des subventions de la Confédération et du canton de Vaud, pour les activités directement liées à la gestion des réserves naturelles, ainsi que par des dons de personnes privées et d'entreprises.

La rainette verte est le seul batracien arboricole de Suisse. Elle figure sur la liste des espèces menacées de Suisse et les Grangettes constituent son dernier refuge dans la plaine du Rhône.

Depuis la fin des années 1980, on a remarqué une chute catastrophique de ses effectifs, probablement due à une succession d'années sèches et à un nombre insuffisant de biotopes favorables. D'urgence, la Fondation a créé de nouveaux biotopes qui ont rapidement permis le sauvetage des dernières rainettes. Avec quelques étangs de plus et grâce à des précipitations plus abondantes, la population de ce batracien semble avoir de nouveau atteint un effectif assurant sa survie à moyen terme.



Rainettes vertes. Dessin de Jean-Marc Fivat.

Gestion

Etant donné l'embroussaillage consécutif à l'endiguement du Rhône, le maintien des zones humides passe par leur entretien soutenu. Il s'agit de faucher les marais pour éviter qu'ils se couvrent de buissons, ceci étant réalisé en bonne partie avec le concours d'agriculteurs de la région. Des zones trop longtemps laissées à l'abandon doivent être débroussaillées. Il faut également creuser les étangs qui, avec le temps, se sont comblés et ont ainsi beaucoup perdu de leur valeur biologique. Toutes ces opérations sont fixées par le plan de gestion qui détermine les objectifs. Celui-ci est révisé tous les cinq ans en fonction des résultats obtenus, appréciés par un suivi scientifique effectué tant sur l'évolution de la végétation, des oiseaux, des batraciens que sur celle de certains groupes d'insectes aquatiques.

Information et accueil du public

Les menaces directes sur le site paraissent écartées, mais il subsiste encore un facteur de dégradation important et difficile à gérer: la pression due aux activités de loisirs. De par sa beauté particulière et sa situation accessible, la partie littorale du site des Grangettes, en particulier, attire, dès les beaux jours, une foule de randonneurs, navigateurs, baigneurs, pique-niqueurs et pêcheurs. Venus parfois de fort loin, ils génèrent par leur multitude des nuisances importantes: dérangement de la faune, piétinement de la végétation. Ce besoin de délasserment est légitime et les Grangettes doivent rester accessibles. S'agissant d'un milieu naturel sensible, il convient toutefois de canaliser le public sur les zones qui peuvent supporter une certaine pression sans trop de dommages.

Les milieux particulièrement fragiles, tels que les roselières lacustres et les marais, doivent être soustraits à toute pression humaine. D'une manière générale, la circulation des personnes et des véhicules doit être réglementée afin de rester compatible avec la sauvegarde du site.

Cette question fait l'objet d'un volet particulier du Plan d'affectation cantonal qui n'est pas encore en vigueur et qui a été l'objet de vives oppositions de la part de certains usagers. Une pesée des intérêts a été

faite entre ces besoins de délasserment auxquels il a été fait droit, notamment dans le secteur dévolu au «Camping des Grangettes», et les nécessités de protection du site.

La Fondation des Grangettes s'occupe aussi, bien évidemment, de ces problèmes. Des panneaux d'information ont été installés sur le site, de nombreuses visites sont organisées, un sentier-nature comprenant une tour d'observation est en projet et des activités avec les enfants sont animées par le bureau d'information de la Fondation à Villeneuve.

Permettre l'accès du site au public tout en garantissant sa sauvegarde et sa pérennité est le défi de la prochaine décennie. Il impliquera des restrictions, des aménagements adéquats et une information à la hauteur de la valeur de cet écosystème exceptionnel. ■

Olivier Epars, responsable des réserves des Grangettes,
case postale 45, CH-1844 Villeneuve

René Baumann, président du Conseil de la Fondation
des Grangettes, case postale, CH-1800, Vevey

Protection de la nature et du paysage: le rôle d'une association privée

par Pierre Hunkeler

Les mouvements privés ont joué un rôle de pionniers en Suisse pour faire avancer la cause de la protection de l'environnement naturel et du paysage. Avec le temps, les dispositions légales se sont développées et modernisées, L'Etat et la Confédération ont renforcé les services responsables dans ces domaines (même s'ils restent largement sous-dotés) et mis en place des procédures qui doivent conduire à une réelle pesée des intérêts entre les besoins de l'économie et ceux de l'environnement. Cette évolution a bien amélioré la situation. Voyons quel rôle les associations privées peuvent jouer pour défendre la nature et le paysage, dans ces circonstances, en prenant l'exemple de Pro Natura Vaud.

Organisation

Pro Natura Vaud (anciennement Ligue vaudoise pour la protection de la nature) est une section cantonale de Pro Natura, association suisse. Pro Natura Vaud regroupe quelque 9000 membres cotisants, une vingtaine de personnes impliquées dans le comité cantonal, une cinquantaine engagées dans les quatre comités régionaux, 60 responsables de réserves et de nombreux collaborateurs occasionnels qui contribuent surtout à l'entretien des réserves naturelles.

Il s'agit presque exclusivement de bénévoles. Les seuls professionnels sont un secrétaire à mi-temps, un responsable des grandes réserves du Pays d'Enhaut à temps partiel et un responsable des Granges rétribué grâce au soutien d'une fondation.

Les moyens financiers proviennent des cotisations, qui couvrent à peine la moitié du budget de fonctionnement. Ils sont complétés par des dons et des legs. Des subventions cantonales et fédérales peuvent être obtenues pour des tâches liées à l'entretien de réserves naturelles, à condition qu'il y ait une forte contrepartie en argent et en personnel de la part de Pro Natura Vaud.

Cette association permet de mobiliser de nombreuses bonnes volontés, ainsi que des moyens financiers non négligeables pour accomplir un travail de terrain efficace en faveur de la nature et du paysage. Ce travail complète celui de l'Etat et de la Confédération et n'est pas en concurrence directe avec les mandats des professionnels de l'environnement.

Activités

Les activités de l'association couvrent essentiellement:

1. L'information

Elle est faite en collaboration avec Pro Natura. Elle comprend des publications (bulletins ou ouvrages techniques), des excursions. Des animations dans les classes enfantines et primaires ont pour but de faire découvrir aux élèves la nature toute proche de l'école, alors que les activités jeunesse mobilisent les jeunes en dehors du cadre scolaire. Un gros travail se fait au Centre d'information nature de Pro Natura à Champ-Pittet, près d'Yverdon.

2. La protection de la faune et de la flore

Il s'agit de projets ciblés sur des espèces menacées ou des milieux riches en espèces. Il y a, par exemple, tout le travail fait autour du lynx, des premières réintroductions à la participation à un groupe de travail réunissant chasseurs, bergers et spécialistes de la faune, chargé de trouver des solutions acceptables pour toutes les parties, en passant par un travail régulier d'information.

Deux espèces de plantes dont la répartition en Suisse se limite à un seul site se trouvent dans des réserves naturelles établies depuis longtemps par Pro Natura Vaud. La saxifrage œil de bouc et le mouron délicat, sauvegardés dans ces zones protégées, font maintenant l'objet de mesures de propagation ciblées, sous la conduite de la Conservation de la nature du canton et du Jardin botanique cantonal, en collaboration avec la Commission suisse pour la conservation des plantes sauvages.

Les limicoles sont des oiseaux liés aux eaux peu profondes qui, dans leur migration, doivent trouver des lieux accueillants pour se reposer sans craindre les

prédateurs et se nourrir en vue de l'étape suivante. Avec les limites mises par l'homme à la fluctuation des eaux de nos lacs, vasières et bancs de sable découverts en basses eaux se sont raréfiés. Des aménagements permettent de compenser quelque peu ces pertes d'habitats. Un nouveau site favorable existe depuis l'automne 2000 devant la forêt alluviale des Vernes, à Yverdon. Un réseau d'îles protégé par un enrochement a été aménagé grâce à l'engagement d'Expo.02, qui compense ainsi constructivement les atteintes dues aux aménagements prévus devant l'hippodrome. Pro Natura Vaud a également contribué à ce projet et s'engage pour développer le volet information du public. Un autre projet va voir le jour à Préverenges, à l'embouchure de la Venoge. Pro Natura Vaud est, avec le Cercle ornithologique de Lausanne, le coordinateur de cet aménagement largement soutenu par plusieurs associations et fondations ainsi que par les services cantonaux et fédéraux concernés.

3. La surveillance du territoire

Il s'agit de suivre les mises à l'enquête et d'intervenir lorsque les intérêts de la nature sont oubliés ou mal pris en compte. De plus en plus fréquemment, il s'agit aussi de contacts constructifs préalables avec les promoteurs de projets, contacts qui doivent permettre d'éviter d'avoir à réagir à un stade tardif de la procédure d'autorisation. Voici quelques exemples d'intervention:

Affrontements et compromis sur terrains calcaires

Certains sites calcaires sont des lieux de conflits quasi programmés entre fabricants de ciment intéressés à la matière première et protecteurs de la nature qui défendent la flore exceptionnelle liée à ce type de roche. Au Mormont comme à Roche, des interventions de Pro Natura Vaud, accompagnées de tractations longues mais constructives, ont permis d'élaborer des solutions qui tiennent compte de la diversité biologique présente, mais aussi des intérêts économiques. Il s'agit de respecter les zones naturelles les plus riches, de prévoir des mesures de compensation et de revitaliser les carrières ou parties de carrières en fin d'exploitation, en favorisant la recolonisation par les milieux naturels pionniers.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 4, 2001.

Bonne application des techniques

Les falaises de Lavaux posent de réels problèmes de stabilité et de sécurité. Des interventions de consolidation très lourdes ont transformé certaines falaises en murs de béton, déserts biologiques et balafres dans un paysage en principe protégé. Par la suite, des mesures cosmétiques, consistant à recouvrir le béton de pierres apparentes, ont amélioré quelque peu l'intégration, mais pas le maintien de la diversité biologique. Deux ans de procédures ont permis à Pro Natura Vaud d'obtenir une démarche bien différente, qui consiste à limiter les interventions, à éviter l'élimination de toute la végétation pour arriver à des consolidations fonctionnelles au niveau de la sécurité, du paysage et de la nature. Les inventaires effectués ont confirmé l'étonnante richesse naturelle de ces falaises. Le suivi des travaux, assuré par les services de l'Etat et des biologistes mandatés, a été efficace car le travail de sensibilisation et d'information a été fait jusqu'au niveau des chefs de chantiers et du personnel qui effectue les travaux, dont chaque décision, lors de l'exécution, peut influencer la qualité du résultat final. Les interventions brutales des débuts ont cédé la place aux améliorations cosmétiques, et enfin, à des consolidations fonctionnelles des falaises.

Mise en œuvre des lois

Lasses de voir l'état de la rivière se dégrader inexorablement, en dépit de toutes les lois censées la protéger, plusieurs organisations –dont le WWF et Pro Natura Vaud– ont lancé l'initiative populaire «Sauvez la Venoge». Bien acceptée en 1990, cette initiative a conduit à l'élaboration d'un plan de protection qui a permis d'éviter de nouvelles atteintes. Ce plan prévoit également des mesures intéressantes et ambitieuses de revitalisation du cours d'eau et de ses abords. Malheureusement, leur mise en œuvre se fait encore attendre.

4. La protection de la nature partout

La nature ne survivra pas si elle reste limitée aux réserves naturelles. Il faut donc agir sur l'ensemble du territoire, par des actions ponctuelles comme par des actions générales. Voici quelques exemples pratiques:



Le Parc jurassien vaudois, protégé depuis 1973 par la volonté commune des propriétaires et de Pro Natura Vaud.

Certains talus de route sont parmi les derniers prés de fauche non engraisés sur le Plateau et jouent un rôle important de refuge pour de nombreux végétaux qui, étant inféodés aux prairies maigres, trouvent de moins en moins d'habitats propices. En 1996, Pro Natura Vaud a entamé un inventaire des talus biologiquement riches. Cinq ans après, des dizaines d'informateurs bénévoles, naturalistes professionnels ou amateurs, se sont mobilisés et ont signalé 230 talus remarquables. Une quarantaine de ces talus ont une valeur inestimable puisqu'ils abritent une ou plusieurs espèces menacées à l'échelle régionale ou nationale, dont 19 espèces d'orchidées.

Ces informations ont été transmises au Service des routes. Des contacts réguliers et constructifs avec les responsables ont conduit à une meilleure prise en compte de la valeur floristique des talus de route et à une adaptation de leur entretien. Il faut noter les efforts faits par les voyers et cantonniers dans le sens d'une gestion plus extensive des talus, surtout dans les secteurs de haute qualité biologique.

Le domaine de l'agriculture offre un très grand potentiel de conservation et d'augmentation de la biodiversité. Les agriculteurs possèdent les terrains, le savoir-faire, les machines et les possibilités de valorisation des fourrages produits sur les surfaces de compensation écologique comme les prairies maigres et les prés à litière. Pro Natura Vaud participe activement à l'encouragement et au suivi de mesures fédérales et cantonales qui permettent d'intégrer la protection de la nature dans les pratiques agricoles. De son côté, elle a acquis des prés très riches en espèces, mais en voie d'abandon et les a débroussaillés pour faciliter la reprise de l'exploitation agricole. Elle a aussi restauré des prairies maigres sur des surfaces dégradées par des dépôts ou par une exploitation intensive.

La plantation de haies est une activité visible et efficace. Pro Natura intervient en fournissant les plants (souvent prélevés dans le cadre de travaux d'entretien de réserves naturelles, ce qui assure une réelle provenance indigène et sauvage), en mobilisant des classes pour la plantation et en assurant la pérennité de la

haie par convention avec le propriétaire qui met le terrain à disposition et effectue les travaux d'entretien.

Des interventions ponctuelles ont parfois des effets réjouissants. Ainsi, une villa, sur la Riviera, était parfaitement admissible, mais le dossier d'enquête montrait que le chemin d'accès portait une grave atteinte à la lisière forestière et que le talus proche, riche en orchidées, allait être recouvert de cotonéasters. Une intervention écrite, puis une séance sur place ont permis de sensibiliser architecte et propriétaire, de se mettre d'accord sur le déplacement du chemin et le respect du talus maigre. Les autorités concernées n'avaient plus qu'à confirmer ces conditions dans le permis de construire.

Mais il est plus intéressant de travailler à une échelle plus grande. Dans la région de Grandson, le chantier de l'autoroute bouleverse le paysage, tandis que celui de Rail 2000 n'est pas terminé, pas plus que celui des améliorations foncières qui accompagnent ces grands projets. Un pôle de développement se dessine au bord de l'Arnon. Et la nature dans tout cela ? Plutôt que de s'épuiser à réagir contre des projets qui ne tiendraient pas suffisamment compte de l'environnement, Pro Natura Vaud, avec l'aide de la Station ornithologique de Sempach, a pris l'initiative de proposer à tous les acteurs de la région de se concerter plutôt que de se confronter et de définir ensemble des projets, comme un outil pédagogique pour l'étude de l'environnement, un réseau de pistes cyclables, un sentier de découvertes.

5. Les réserves naturelles

Ce sont les hauts lieux de la protection de la nature sur lesquels se concentre une activité très importante de Pro Natura Vaud, qui a établi quelque 100 réserves à travers le canton, par achat ou convention (notamment des conventions de servitude qui permettent à un propriétaire de consacrer un terrain à la nature à long terme, mais sans l'aliéner). Leur taille comme le type de milieux naturels qu'elles préservent sont très variés.

Le Parc jurassien vaudois, qui s'étend de la Givrène au Marchairuz, protège un remarquable paysage, ainsi que plusieurs zones naturelles exceptionnelles,

comme le marais des Amburnex. Basé sur une convention, simple engagement réciproque de défense du site signé entre Pro Natura Vaud, les communes et les propriétaires privés, le Parc jurassien a conduit maintenant au développement d'un projet intégré, largement soutenu par le Fonds suisse pour le paysage. Ce projet couvre les aspects agricoles (maintien de l'exploitation et valorisation des produits), forestiers (gestion des forêts), le patrimoine bâti (rénovation des chalets et des murs de pierres sèches), l'information du public et la préservation du patrimoine naturel (comme le Grand Tétras).

Au Pays d'Enhaut, de vastes étendues de pâturages et de forêts de montagne sont protégées par Pro Natura, qui encourage la poursuite d'une agriculture de montagne bien adaptée à la valeur naturelle des lieux et investit tant dans l'agrandissement des réserves existantes que dans la gestion des alpages.

La réserve naturelle des Chenevières de Guévaux, située au bord du lac de Morat, à Mur, va être bientôt aménagée grâce à un partenariat remarquable qui regroupe, sous l'égide de Pro Natura Vaud, la commune, propriétaire du terrain et partenaire actif, l'Etat, propriétaire du marais adjacent, les voisins, intéressés au projet, le Fonds suisse pour le paysage et la Loterie romande, qui apportent le soutien financier nécessaire.

Conclusion

Pro Natura Vaud mobilise bénévoles et moyens pour faire avancer la cause de la nature et du paysage. Sa tâche sera accomplie lorsque la population sera parfaitement sensibilisée, les lois scrupuleusement appliquées, lorsque les promoteurs auront tous le souci de respecter la nature et que la conservation du patrimoine naturel sera parfaitement intégrée au niveau communal. ■

Pierre Hunkeler, secrétaire exécutif de pro Natura Vaud
Chemin Valmont 214, CH-1260 Nyon

La sauvegarde des plantes menacées

par Jean-Louis Moret

La flore suisse s'appauvrit. Le phénomène n'est pas nouveau –la Ligue suisse pour la protection de la Nature a été créée au début du XX^e siècle en réaction à cet appauvrissement– mais il ne se ralentit pas. Certaines personnalités, comme Auguste Piccard, s'en sont émues¹. Divers travaux plus récents ont montré que cette régression se manifestait aux niveaux national², cantonal³ ou régional⁴. Le législateur, de son côté, a réagi lui aussi. L'«Arrêté cantonal du 10 mars 1967 concernant la protection de la flore» recense les espèces protégées dans le canton de Vaud. Plusieurs plantes jouissent ainsi de mesures conservatoires. Celles-ci ne s'appliquent toutefois pas aux lieux où elles croissent. Protéger les fleurs mais pas leur milieu revient à interdire la cueillette d'un bouquet, mais à autoriser un promoteur, par exemple, à détruire le milieu au bulldozer ! En 1969, la Loi cantonale sur la Protection de la nature, des monuments et des sites est promulguée mais il a fallu attendre 1989 pour que son règlement d'application la rende vraiment effective.

Aujourd'hui, les règlements, les inventaires fédéraux et les mises en réserves de milieux naturels importants ont rendu la protection de la flore plus efficace.

Celle-ci n'en continue pas moins à régresser: en 1988, 79 espèces ont été constatées disparues de Suisse, 332 espèces étaient gravement menacées de disparition et 247 espèces étaient menacées⁵, soit le 22 % de la flore indigène !

L'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), appuyé par la Commission suisse pour la conservation des plantes sauvages (CPS), Pro Natura et le Réseau suisse de floristique (CRSF), a édité en 1999 une liste commentée de 132 espèces présentes sur le territoire de la Confédération et menacées de disparition en Europe⁶. Ces espèces, considérées comme prioritaires, devraient faire l'objet de mesures particulières de protection, allant jusqu'à la culture en jardin botanique et la réintroduction en milieu naturel.

Les Musée et Jardins botaniques cantonaux, chargés de dresser la liste des espèces à protéger dans le canton d'une part et membres, d'autre part, du «Botanic Gardens Conservation International» –une organisation dont le but est la sauvegarde des espèces menacées du monde entier– sont particulièrement engagés dans ces actions de sauvegarde, chapeautées, dans le canton de Vaud, par la Conservation de la Nature. Leur participation se traduit par la culture d'espèces en voie d'extinction ou par la surveillance de leur comportement après réimplantation dans la nature. Ces interventions sont cependant encore expérimentales et doivent tester différents éléments, dont:

- la capacité des Musée et Jardins botaniques cantonaux à mener à bien de telles cultures: ont-ils le savoir-faire, le personnel, le temps et l'argent nécessaires ?
- le bien-fondé de la méthode: la réussite de la culture des plantes concernées garantit-elle leur survie à long terme ? Les milieux de réintroduction potentiels ne disparaissent-ils pas pendant ce temps ?
- les accords entre partenaires.

En théorie, la réponse à ces questions paraît aisée; en pratique, elle l'est moins.

¹A. PICCARD, E. STICKELBERGER. *La grande pitié de notre flore alpine*. Ligue suisse pour la protection de la nature, Bâle s.d. (env. 1950), 16 p.

²E. LANDOLT. *Liste rouge; plantes vasculaires menacées en Suisse*. OFEFP, Berne 1991, 183 p.

³J.-L. MORET. «Flore aquatique et paludéenne de la région des Granges. Corrections et additions». *Bulletin de la société vaudoise des sciences naturelles* 77. 3 / 1985, pp. 213-221.

⁴G. MÜLLER. «Note sur l'état de la flore vaudoise et sur les dangers qui la menacent». *Bulletin de la société vaudoise des sciences naturelles* 81 / 1992, pp. 217-230.

⁵Entre autres, l'Inventaire

La responsabilité vaudoise

La saxifrage œil-de-bouc (*Saxifraga hirculus* L.) et le mouron délicat (*Anagallis tenella* (L.) L.) sont aujourd'hui très rares et ne subsistent plus en Suisse que dans une seule station chacune.

La saxifrage, autrefois, était relativement fréquente. On la trouvait dans le Jura, de la Dôle à Tavannes (BE), dans la région lémanique, dans les Préalpes vaudoises et fribourgeoises, à Einsiedeln (SZ) et dans le canton de Zoug. L'assèchement et la culture des marais qui l'abritaient, l'exploitation de la tourbe ainsi que la cueillette l'ont fait disparaître. Une dernière station subsiste près du col du Marchairuz. En Europe, l'espèce est considérée comme disparue en Autriche et comme gravement menacée d'extinction en France et en Allemagne. Elle est l'objet de mesures de sauvegarde au Royaume-Uni et attentivement surveillée dans les pays scandinaves où sa présence ne semble pas, à première vue, menacée.

Le mouron, à la limite orientale de son aire de répartition, n'a jamais été très fréquent en Suisse. On ne le trouvait guère que sur la Riviera vaudoise, au-dessus de Montreux. Aujourd'hui, ne subsiste là qu'une très petite population de plantes stériles (quelques individus seulement). Il est aussi gravement menacé d'extinction en Allemagne et en Autriche, alors qu'en France cette espèce est relativement fréquente sur les littoraux méditerranéens et atlantiques.

Le canton de Vaud, qui abrite ces stations reliques, a-t-il le droit de négliger ces deux espèces ou doit-il prendre ses responsabilités ? Les actions entreprises apportent une première réponse.

Que faire et comment ?

La station actuelle de la saxifrage œil-de-bouc compte plusieurs milliers de plantes fertiles. Cette relative richesse offre une sécurité dans le cadre d'une expérience de sauvetage. Il est en effet possible de travailler sur un échantillon statistiquement représentatif, sans que la totalité de la population soit menacée en cas d'échec. En accord avec la Conservation de la Nature du canton de Vaud, devenue le maître d'œuvre responsable de l'opération, et avec la CPS, le Jardin botanique de Lausanne a tenté une multiplication de

l'espèce à partir de graines prélevées dans la station.

Le cas du mouron délicat est différent. La population, pratiquement anéantie, ne présentait plus que deux plantes stériles. Il était donc nécessaire de recourir à des techniques de laboratoire pour tenter une multiplication.

La multiplication de la saxifrage œil-de-bouc

Lors des travaux préparatoires une première question s'est posée: la multiplication prévue devait-elle avoir lieu sur place ou au Jardin botanique ? La première solution a été écartée: des semis dans la végétation existante seraient d'autant plus difficiles à surveiller que les possibilités de marquage des lieux sont réduites. En outre, les frais de déplacement auraient absorbé le budget déjà bien maigre que le Jardin botanique pouvait consacrer à cette action qu'il a assumée seul, que ce soit dans la conception méthodologique ou dans le financement.

Une multiplication ex situ, au Jardin de Lausanne, garantissait à la fois des économies et un meilleur



contrôle du déroulement de l'expérience qui s'avérait difficile. Les résultats obtenus dans d'autres jardins botaniques, à Munich notamment, n'étaient-ils pas décourageants ? 2 % de réussite à la germination et 2-3 % après repiquage. Il aurait fallu, dans ces conditions, récolter au moins 5000 graines pour obtenir 2 plantes ! Et il fallait au minimum 20 plantes pour que l'expérience puisse être considérée comme valable du point de vue statistique. La station actuelle, même bien portante, ne pouvait subir un prélèvement de l'ordre de 50'000 graines.

Malgré les faibles taux de réussite annoncés, il fut décidé, en septembre 1996, de tenter des cultures et de récolter une quantité raisonnable de graines. Celles-ci ont été réparties en différents lots subissant des traitements préparatoires distincts (témoin semé sans traitement, semis et mise en réfrigérateur, en congélateur, conservation des graines en sachet à température ambiante, au réfrigérateur, au congélateur). Chaque lot a été semé dans quatre substrats différents, préparés en tenant compte des observations faites sur le lieu de récolte plutôt que des conseils de culture glanés dans la littérature spécialisée.

Le résultat a surpris. Si les traitements préalables n'ont guère eu d'effet par rapport aux témoins, si les différents substrats n'ont pas donné les mêmes rendements, la moyenne de réussite a été de l'ordre de 75 % après semis et de 80 % après repiquage. Ainsi 350 graines environ ont donné près de 200 plantes..., ce qui a posé un problème auquel personne ne s'attendait, celui de la place. 200 pots occupent une surface de 1,5 m², dans des couches de cultures encombrées, alors que seul 0,5 m² –dans le meilleur des cas– pouvait être mis à disposition de l'expérience.

En 1997, 15 plantes provenant de ces cultures ont été réinstallées dans la station de prélèvement. La reprise a été complète. L'année d'après, deux lots de 21 et 20 individus chacun ont été plantés dans un autre marais vaudois présentant à peu de chose près les mêmes conditions écologiques. La première série a été perturbée par des travaux imprévus et illégaux qui ont provoqué l'inondation de la surface d'essai. Seules deux plantes ont subsisté. Dans la deuxième

série, cinq plantes ont péri, les quinze autres se maintiennent plus ou moins bien selon les conditions climatiques.

L'expérience n'est pourtant pas achevée. Le suivi des replantations, en effet, va se prolonger quelques années encore pour vérifier si la reprise constatée aujourd'hui est une réalité à long terme. En outre, le Jardin botanique de Lausanne continue à cultiver des saxifrages pour vérifier si des plantes élevées en plaine pendant une dizaine d'années peuvent être réinstallées sans problèmes en altitude ou si la culture dans des conditions climatiques relativement douces sélectionne des individus ne supportant plus les conditions des stations d'origine.

Ce n'est qu'une fois cette expérience achevée complètement qu'il sera permis d'apporter un élément de réponse à la question *«est-il possible de sauver à long terme la saxif*

Était-il possible de le faire ? Après réflexion, les mêmes intervenants que pour la saxifrage ont répondu par l'affirmative.

L'état de la plante nécessitait le recours à une multiplication *in vitro*, unique solution envisageable. La Station fédérale de Changins, parfaitement équipée pour ce type d'intervention, a été chargée par la Conservation de la Nature du canton de Vaud d'entreprendre ce travail. Les résultats ont largement dépassé les espérances. Les laboratoires de Changins ont produit assez de matériel pour réintroduire des plantes dans le marais où le brin avait été prélevé, ainsi que dans d'autres stations proches.

Dans ce cas, la multiplication a eu pour résultat de cloner une seule plante si bien que toutes celles qui ont été remises en nature sont une part du seul et même individu. Or, si celui-ci portait dans sa garniture chromosomique un gène provoquant sa disparition, toutes les plantes actuelles portent le même gène et la tentative n'aura pour effet que de leur offrir un sur-sis. Si la disparition est due à des facteurs extérieurs, le sauvetage aura plus de chance de réussir à long terme, si on admet que le matériel génétique de chacun des spécimens peut évoluer différemment.

Des cultures à Changins et au Jardin botanique de Lausanne permettent aujourd'hui de conserver la plante dans d'autres conditions que celles de son milieu d'origine, entraînant peut-être une autre évolution de la garniture génétique. Il faut toutefois relever que la modification de celle-ci est extrêmement lente et qu'il est probablement vain d'espérer une diversification de la base génétique de la population à moyen terme.

Que tirer de ces essais ?

Aujourd'hui, les essais de culture de la saxifrage œil-de-bouc et du mouron délicat ont déjà permis de vérifier plusieurs éléments :

- mise au point des protocoles applicables rapidement en cas de catastrophe. Les marches à suivre sont maintenant connues;
- vérification du bon fonctionnement des accords entre le Canton et la Confédération. La

convention signée entre la Conservation de la Nature du Canton de Vaud, qui a initié et financé l'expérience sur le mouron délicat, et la Station de Changins a porté ses fruits, puisqu'une deuxième convention a été signée pour la culture d'une autre espèce menacée, le lycopode aplati (*Diphasiastrum complanatum* (L.) Holub);

- test des capacités, à tous niveaux, du Jardin botanique cantonal. Les expériences ont mis en évidence les limites de celui-ci: manque de place, manque de personnel et, corollaire, manque de temps. Le travail de routine, c'est-à-dire l'entretien du jardin en général et des 6000 espèces qu'il abrite, occupe actuellement tout le temps, parfois plus, d'un personnel en nombre insuffisant. Les cultures d'espèces en voie de disparition n'ont pu être menées à bien que grâce à l'enthousiasme des jardiniers qui ont consacré des heures supplémentaires à ces tâches additionnelles.

Cependant une telle réalisation créant une infrastructure ex nihilo coûterait plus cher qu'un soutien aux jardins existants et ne pourrait, pour des raisons pratiques, faire appel à toutes les compétences nécessaires. Ses atouts seraient donc limités et ses résultats s'en ressentiraient. En outre, le principe de «*ne pas mettre tous les œufs dans le même panier*» est appliqué dans le domaine de la sauvegarde des plantes où il a fait ses preuves. Aujourd'hui déjà, les jardins botaniques travaillent en réseau et confient certaines plantes menacées à leurs collègues pour éviter une disparition définitive de l'espèce en cas d'accident local.

Améliorer la situation dans les jardins botaniques pour leur permettre de prendre en charge des travaux de culture de sauvetage paraît donc être la meilleure et la moins chère des solutions. Il serait dès lors utile

d'entreprendre, dès aujourd'hui, la mise sur pied d'une structure à même d'assumer les frais d'une telle intervention, voire une partie du salaire des personnes chargées du travail. Ce n'est pas une exigence irréaliste, mais une préparation à une intervention d'urgence.

En tous les cas, les Musée et Jardins botaniques cantonaux vaudois sont prêts à en discuter, et dans les meilleurs délais. Ils sont en effet persuadés qu'une planification est de loin préférable à la situation actuelle où le sauvetage des plantes en voie de disparition relève plutôt du «colmatage de brèches», pour ne pas parler de bricolage. ■

Jean-Louis Moret, conservateur du Musée botanique cantonal,
14 bis, Av. de Cour, CH-1007 Lausanne

La collection Bolex-Oulevay – dix vignettes pour un avenir

par Roland Cosandey

Un

En 1999, la Fondation-Collection Bolex-Oulevay annonçait qu'elle avait réuni les fonds nécessaires pour l'achat de la collection Oulevay, grâce à la solidarité de la famille du collectionneur décédé en 1998, et à l'intervention décisive du canton de Vaud. L'action avait été accompagnée d'une réflexion sur l'avenir muséologique de cet ensemble de quelque 250 appareils centré sur l'un des fleurons de l'industrie photo-cinématographique suisse, la gamme des caméras Paillard Bolex.

Commercialisé en 1935, le modèle H16 constitua l'un des plus fameux appareils de prise de vues en format 16 mm, dit substandard. Devenus un bien culturel relevant de la collectivité, ces objets et leur documentation sont aujourd'hui provisoirement mis à l'abri dans les locaux du Musée d'archéologie et d'histoire à Lucens. Fondée sur l'idée d'une complémentarité des institutions concernées par la collection, la réflexion n'a pas eu de nouveaux effets pratiques depuis l'acquisition.

En revanche, venant s'articuler sur la démarche de la Fondation, une recherche menée selon deux axes permet d'imaginer les directions qui pourraient être prises pour que la collection devienne un point de convergence dynamique d'éléments en général dissociés – histoire technique et industrielle, mais aussi histoire des usages, des films et des filmeurs.

Deux

Baptisée «Une région fait son cinéma», la première démarche entend signaler l'existence de films réalisés dans le Nord vaudois ou liés d'une manière ou d'une autre à l'entreprise Paillard, en partant du postulat que la présence de cette industrie avait dû entraîner certaines initiatives cinématographiques régionales. Le but est de garantir au moins la préservation des

documents filmiques repérés, par un versement à la Cinémathèque suisse et, dans le meilleur des cas, d'aboutir dans le même mouvement à des tirages nouveaux.

Il s'agit en outre de poursuivre la recherche sur les réalisations de Jacques Boolsky (1895-1962), celui-là même auquel on doit le Cinégraph Bol 35 mm (1923), la première génération des Bolex (Bolex Auto Ciné Caméra, 1928-30), avant la vente de ses brevets à Paillard, ainsi que l'appareil photographique Alpa-Reflex.

Intitulée «Moi et ma Bolex», la deuxième démarche est une collecte de témoignages menée par l'intermédiaire d'entretiens, de courrier postal ou électronique, de prospectus glissés dans les casiers de certains festivals, d'entrefilets dans les revues et d'appels dans la presse. Elle sollicite de tout usager de la Bolex, sans limitation territoriale ni linguistique, amateur ou professionnel, caméraman ou réalisateur, étudiant ou cinéaste aguerri, le témoignage de son rapport vécu avec cet outil, sur le plan pratique, affectif, esthétique. La caméra, contrairement à ce que pourrait faire croire le souci historique, continue non seulement à être utilisée, mais la production et le service en sont poursuivis par Bolex International, à Yverdon.

L'objectif est d'établir, à partir de l'appareil lui-même, une histoire du cinéma qui prendrait des chemins de traverse par rapport aux découpages canoniques et qui pourrait rendre visibles des aspects de la pratique cinématographique traditionnellement négligés, écartés ou dissociés, une histoire qui émergerait du montage de toutes les voix qui auront bien voulu se joindre au chœur.

Les récits qui suivent illustrent quelques aspects de ces démarches, parmi les multiples «dossiers» ouverts au cours des trois dernières années.

Trois

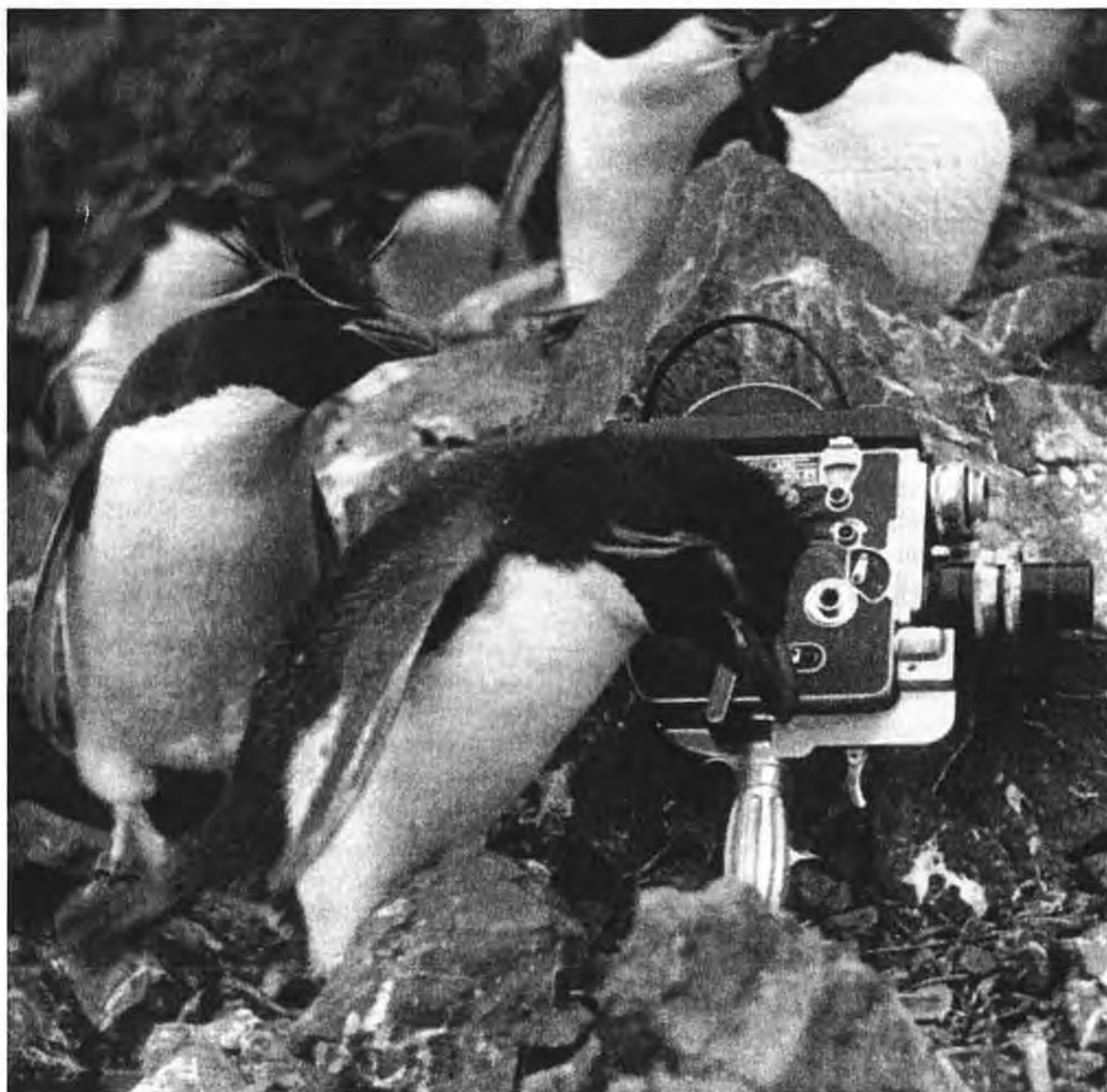
En compagnie de Laurent Tissot, je me suis rendu chez Monsieur Marc Renaud qui habite Sainte-Croix. Celui-ci a rédigé pour nous une chronologie où sont consignées les étapes de la Bolex maison. Deuxième ingénieur diplômé (Technicum de Bienne, puis Ecole

d'ingénieur de Lausanne) à avoir été engagé par Paillard, il y commença son travail en octobre 1932.

Son grand âge ne l'empêche pas de fumer la pipe et de faire le service du thé. Il nous explique qu'il entend établir certains faits qui n'apparaissent nulle part.

Son papier, qu'il entreprend de commenter, nous met dans cette attente que l'on éprouve quand on soup-

çonne l'importance du témoignage. Il contient des éléments qui permettent d'entrevoir une interprétation mieux documentée de la fabrication de la Bolex à Sainte-Croix et qui fournissent des compléments à l'histoire de l'innovation industrielle étudiée par Laurent Tissot. Mais avant les documents eux-mêmes, c'est la rencontre qui nous mobilise et le souci de témoigner. M. Renaud nous dit comment il partagea



Des manchots de l'espèce des gorfous sauteurs et une caméra de l'espèce Paillard Bolex, aux îles Kerguelen, en 1953. Photographie tirée de A. MIGOT, La faune des îles Kerguelen et de l'Antarctique, Connaissance du monde, Paris 1955, ill. 59.

un bureau - le moins de temps possible, précise-t-il - avec Jacques Boolsky, à l'usine voisine. Et comment, appliquant le raisonnement d'un de ses maîtres, le professeur Julliard, qui portait sur des turbines, il s'attela à un produit nouveau, aux défauts avérés trop tard, la caméra achetée par Paillard à son inventeur.

M. Renaud se lève. Ses notes ont été rédigées à partir d'un dossier qu'il va chercher et qu'il nous tend. Pourquoi a-t-il gardé celui-là plutôt qu'un autre parmi les mille tâches qui lui ont incombé au cours de sa longue carrière d'ingénieur et de directeur de département ? Il ne le sait pas. Mais tout est là, de 1932 à 1934: évaluation de la caméra de la première génération, cahier des charges pour la mise au point d'un appareil commercialisable, options et choix, résultats des tests, documentation photographique.

Le dossier que nous a tendu M. Renaud permet d'envisager l'étude du cheminement opéré entre l'Auto Ciné Caméra de Boolsky et la Bolex H16 de Paillard. En insistant pour que nous venions, puis en décidant quelque temps plus tard de faire don du dossier *Etude-Projet Camera H 1932-1934* aux Archives cantonales vaudoises, son auteur apportait une pièce essentielle pour cette histoire. Cette source complète les archives d'André Thorens que Laurent Tissot exploita pour un chapitre de sa thèse. C'est un des plus beaux cadeaux qui puisse être fait aux chercheurs: la possibilité de sortir de la légende ou de la tradition orale.

Quatre

C'est à Payerne où il vit depuis 1960 que me reçoit Monsieur Florian Campiche. Né à Sainte-Croix en 1910, il fut employé chez Thorens, puis chez Paillard. Il quitta l'entreprise à 50 ans pour filmer et peindre. Dans son *Histoire du cinéma suisse*, Freddy Buache mentionne deux de ses films: *Le miroir magique d'Aloyse* (1963) et un portrait du peintre Charles Clément (1968).

Monsieur Campiche m'invite à essayer la rampe automatique qu'il a fait installer pour atteindre avec moins de peine le troisième étage de sa maison, sous le toit. Son atelier est là-haut. Nous venons de déjeuner ensemble à la gare et il m'a conduit en voiture jusque

chez lui, où m'attendent ses toiles, la monographie qui lui fut consacrée en 1992¹, et une séance de projection. La rampe monte doucement, ce qui lui donne le temps de me parler tout en gravissant les marches à mes côtés.

Je verrai deux films ce jour-là, les deux en Kodachrome: une visite de Charles de Gaulle dans un bourg jurassien, habilement tourné de manière à rendre un montage presque superflu, et un singulier film familial mis en scène par son commanditaire, Georges Simenon, décrivant une journée dans la vie des Simenon, alors que l'écrivain habitait dans un petit château vaudois.

Un jour, peut-être, M. Campiche, qui estime avoir réalisé une huitantaine de films en 8 mm, en super 8 et en 16 mm, consentira à déposer ses bobines à la Cinémathèque. Je regrette de n'être pas régulièrement retourné le voir. Je lui écris des mots pour le dire. Je rêve d'un projet qui puisse être poursuivi à loisir et non dans les marges du bénévolat.

Cinq

Interrogé, le cinéaste est persuadé que le film en question, *La construction du Pont des Cygnes*, tourné à Yverdon en 1956-57 n'existe plus. N'a-t-il pas demandé plusieurs fois qu'on le lui retrouve? Il se reproche avec amusement sa légèreté: vendre l'original! C'est qu'il était jeune - «Tu verras, c'est du cinéma de débutant, est-ce que c'est vraiment du cinéma? Oui, quand même, il y a des choses que j'ai essayées là-dedans...».

Sollicité, le bon service de l'administration répond qu'il suffit de passer, la copie est là, avec le dossier de la construction. Aucune idée de son état. Non, nous ne savions pas que c'est le seul exemplaire! S'il dégage une odeur? Venez-y mettre le nez, vous êtes le bienvenu. Le syndrome du vinaigre, ça n'est pas de notre ressort. Pour le pont, nous avons tous les plans.

Par hasard, la recherche intervenait à un moment charnière de la vie du cinéaste Jean Mayerat, un des

¹Florian Campiche: peintre et cinéaste textes de Ph. Zeissig et al.), Le Mont-sur-Lausanne 1992.

animateurs de l'Association Plans-Fixes. Il avait décidé de se consacrer désormais à la seule photographie; il réunissait ses films pour les remettre à la Cinémathèque et mettait à jour sa filmographie pour en faciliter le catalogage.

Ce premier film jugé perdu a été dupliqué grâce à la Ville d'Yverdon et à la Confrérie du bâtiment. Le commentaire sur magnétophone qui en accompagnait la projection a été retranscrit. Et Jean Mayerat a accepté de rédiger un texte où il raconte sa Bolex, son apprentissage du cinéma, Yverdon, la cinéphilie dans le Nord vaudois. Un jour, certainement, une brochure accompagnera son film.

Six

Les voies du 16 mm sont multiples, mais la première, royale, fut celle des amateurs. Dans les années 1930, les propriétaires de caméra possédaient le plus souvent un appareil photographique, une radio, un gramophone, une épouse, quelques enfants, une maison et une automobile.

Quand ils n'organisaient pas des vacances en Italie en fonction du film à tourner (ce qui obligeait l'épouse à savoir conduire et devait laisser aux enfants des souvenirs particulièrement inoubliables), ils profitaient de leurs voyages professionnels pour ramener des images du Caire, de Calcutta ou de Chicago. Certains se retrouvaient dans un club avec le notaire alpiniste, le pharmacien botaniste, l'entrepreneur sans-filiste et quelques autres enthousiastes de la colleuse, et ils étaient drôlement sérieux ou sérieusement drôles, c'est selon.

L'Heure H permet justement de voir cela. Le générique de la seule copie qui subsiste de cette œuvre de fiction est en allemand. Nous sommes devant un «Kollektivfilm des Klubs der Kino-Amateure Lausanne» et nous apprenons le nom des participants: «*Es wirkten mit: Bocksberger, Boolsky, Buttica, Faesy, Dr Fitting, Jaques, Lavanchy, Dr Rapin, Rhiner*». C'est le Boolsky de 1936, qui n'est déjà plus ingénieur-conseil de Paillard, trois ans avant son départ pour les Etats-Unis, où il allait mener une seconde carrière, dans le domaine de la photographie.

Dans le film, la Rolls Royce de la caméra amateur ne manque pas d'être montrée en action, à Saint-François, à la Riponne. C'est elle la vedette secrète de cette bande qui raconte en dix-sept minutes comment les Bocksberger, Boolsky, Buttica, Faesy et autres plaisants drilles ne parvinrent pas, cette année-là, à terminer le film destiné au concours national des cinéamateurs.

L'Heure H figurait parmi les quelques titres des années 30 que conserve et prête encore la filmothèque de la Fédération suisse des clubs d'auteurs de films et vidéos (aujourd'hui swiss.movie) à Pieterlen.

La copie ancienne est aujourd'hui déposée à la Cinémathèque suisse à Lausanne (CSL) et grâce au soutien financier de la Société industrielle et commerciale d'Yverdon et Grandson, le film a été sauvegardé sous la forme d'un duplicata négatif et d'un nouveau tirage.

Sept

Les connaisseurs de l'histoire de l'aviation vaudoise ont en mémoire les exploits aériens et les avanies judiciaires de Donat Guignard (1905 – 1955), promoteur de l'aviation populaire, une cause qu'il défendait avec son appareil, le pou du ciel, un petit engin monoplane et monoplane.

Le lien avec Bolex? Le «*Pou du ciel*» en Suisse, un film tourné avant guerre par un instituteur de Sainte-Croix, Jean Perrenoud, dont on connaît aussi un *Exploitation forestière par «riese» dans le Jura* très joliment observé. Plus qu'une actualité locale, c'est un véritable documentaire décrivant avec un soin particulier la construction de l'avion et montrant son envol depuis un pâturage au pied du Chasseron.

La préservation de ces deux bandes n'est pas assurée. Non par mauvaise volonté. Mais si le repérage et la connaissance directe de chaque document sont déjà un premier aboutissement, la suite est un parcours qui mobilise nombre de protagonistes et d'intérêts. On ne saurait court-circuiter ce processus, dont il faut accepter la lenteur. Grâce à lui, ce qui est transmis ne se résume pas à un objet inerte échoué par hasard sur la grève des archives, mais à quelque chose d'immatériel, des valeurs, des enjeux, qu'il s'agit de ne pas méconnaître, ni d'effacer.

Huit

Un réseau commence à se tisser. Ses ramifications sont ténues encore, mais les pistes prometteuses. Il présente une grande variété d'acteurs, d'attitudes et de «produits», pousse ses branches dans le passé, explore des pratiques contemporaines, associe des aires insoupçonnées, tisse une géographie cinématographique singulière, opère des relances inattendues d'une génération à l'autre. Bolex est une sonde, un révélateur. Nous n'avons évoqué ici que les cas proches, liés plutôt à la première piste, «Une région fait son cinéma». Mais les deux enquêtes ont des points de recoupement et appellent à l'extension.

On touche à une grande partie du cinéma suisse dès les années 1950, à commencer par Henri Brandt et Walter Marti, jusqu'à de jeunes cinéastes expérimentaux qui recourent aux propriétés particulières de la Bolex et à son artisanat de l'image. Ouvrons les tiroirs thématiques et voici les cinéastes globe-trotters, animaliers, vulcanologues, alpinistes, devenus conférenciers et qui rassemblèrent pendant des années un public nombreux et fervent devant leurs images. Elargissons le cercle territorial et créatif, et nous voici avec Maya Deren, Jonas Mekas, Andy Warhol, Robert Gardner, Johann Van der Keuken et tant d'autres encore.

Neuf

Ces quelques évocations illustrent une recherche qui fut effectuée en bonne partie dans le cadre du projet *Golddiggers of '98* mené pour Memoriav. Elle continue tant bien que mal, de manière bénévole et sporadique, afin de ne pas perdre le bénéfice des contacts noués en Suisse comme à l'étranger. Elle a opéré des repérages qui permettent aujourd'hui de démontrer la richesse du domaine et de suggérer les potentialités que recèlerait une exploitation inventive de la collection Oulevay. La démarche met aussi en évidence les moyens qu'il faudrait réunir pour qu'un tel projet puisse se développer à un régime satisfaisant: du temps de travail concentré, une équipe plutôt qu'un individu, des procédures systématisées, une campagne officielle de récolte des documents filmiques conçue pour un traitement archivistique qui envisage d'emblée toutes les étapes, de la préservation à l'accès public.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 4, 2001.

La balle est dans le camp des institutions membres de la Fondation Bolex-Oulevay dont l'action, en principe, n'a pas été prévue pour s'éteindre avec l'acquisition matérielle de la collection. Auront-elles la volonté d'élaborer un véritable projet de mise en valeur ? Voudront-elles faire campagne pour le réaliser ? Un abandon passif à l'orphelinat protégé de Lucens serait une sorte de déclaration de déshérence. Le patrimoine est un héritage qu'il faut sans cesse réinventer –c'est cette imagination que nous demandons.

Dix

Il m'aura suffi de rappeler ici que le patrimoine Bolex-Paillard recouvre une multiplicité de facettes et ne prend en définitive son sens que dans cette multiplicité. Limiter la caméra à un objet technique n'a jamais été l'intention de ceux qui ont permis à la collection de Serge Oulevay de survivre à son instigateur pour en faire un bien dont la collectivité se doit désormais d'assurer la permanence.

J'écris ces lignes à l'intention de tous ceux, ici nommés ou tus, qui ont réagi à nos sollicitations, qui sont prêts à nous recevoir, qui sont disposés à transmettre, et qui attendent qu'on leur refasse signe. Je les dédie à la mémoire du cinéaste d'origine yverdonoise Walter Marti (1923-1999) que je n'ai pas eu l'occasion d'interroger. Il m'avait téléphoné un jour pour me dire qu'il n'avait pu dormir de la nuit, préoccupé par l'idée que tout un pan de l'histoire du cinéma qu'il avait vécu allait tomber dans l'oubli maintenant que l'image devenait digitale. Il avait commencé à raconter comment, avec l'Américain Richard Leacock, des cinéastes s'initiaient dans les rues de Bordeaux –c'était dans les années 1950– au tournage 16 mm en son synchrone, avec le Nagra de Kudelski... ■

Roland Cosandey, historien du cinéma,
Rue du Simplon 3, CH-1800 Vevey

Annexe

La Fondation-Collection Bolex-Oulevay fut créée à Yverdon le 30 juin 1998, du vivant de M. Serge Oulevay (1923-1998). Présidée par M. Henri Cornaz (Yverdon), elle regroupe les institutions suivantes: Centre international de la mécanique d'art (C.I.M.A.) de Sainte-Croix, Cinémathèque suisse Lausanne, Musée des arts et des sciences de Sainte-Croix, Musée suisse de l'appareil photographique (Vevey), Musée d'Yverdon, ainsi que MM. Roland Cosandey (Vevey), Jacques Oulevay (Yverdon) et Laurent Tissot (Lausanne).

La thèse de Laurent Tissot sur l'entreprise Paillard est épuisée, on la consultera donc en bibliothèque: *E. Paillard & Cie, SA. Une entreprise vaudoise de petite mécanique 1920-1945. Entreprise familiale, diversification industrielle et innovation technologique*, Cousset (FR) 1987.

Deux documents illustrent de manière exemplaire l'héritage Paillard-Bolex en matière de pratique et de production, les

mémoires du cinéaste soleurois Ernst Brun, *Erlebnisse aus meinem Filmschaffen*, Soleure, chez l'auteur, s. d. (1982?), et le film documentaire que lui a consacré la réalisatrice de télévision May B. Broda, *Die Schmalfilmpraxis des Ernst Brun*, Télévision DRS 1994, 55'.

La problématique historique que soulève l'usage du 16mm dans un cadre de production ni amateur ni professionnel, au sens convenu de ces deux termes, est abordée dans un ouvrage consacré à Hans Jakob Schönwetter (1906-1996), photographe glaronais, fournisseur d'appareils Paillard-Bolex, qui filma son canton des années 1930 aux années 1970 (une collection de quelque 300 films a été déposée récemment au Museum des Landes Glarus) : Kaba Roessler, Elisabeth Kuchen, éd., *Foto Schoenwetter Glarus*, Museum des Landes Glarus, Limmat Verlag Zurich, 2001.

Je tiens à disposition de tout lecteur intéressé une bibliographie de travail intitulée *Cinéma amateur – un chantier bibliographique*.

L'histoire technique et la conservation de ses témoins: enfants pauvres de notre société

par Albert Hahling

Le paradoxe

L'actuelle société, dite civilisée, n'est pas à un paradoxe près. Ainsi, toute personne peut constater que notre civilisation n'existerait pas à son niveau actuel sans l'avènement de la technique. Car, si l'économie «commande», elle le fait grâce au commerce des produits fournis par la technique. C'est surtout depuis le milieu du XVIII^e siècle qu'elle s'est manifestée partout. Elle s'étend de la machine à vapeur au chemin de fer, à vapeur d'abord, électrique plus tard, aux voies de communications nationales, voire intercontinentales, par route ou par rail –ce qui implique la construction de ponts de plus en plus audacieux. Que dire des découvertes de l'électricité et de ses multiples applications, comme la lumière artificielle, la radio, la télévision, sans oublier la photographie ? Plus récemment, c'est l'électronique qui est apparue et qui progresse à pas de géant. Plus rien, ou presque, ne fonctionne sans la technique. Une véritable culture industrielle en découle. En Suisse, combien de villages paysans et retirés se sont transformés, en moins d'un siècle, en de véritables centres industriels ? Ne sont-ils pas devenus autant d'incubateurs de civilisation et de progrès ?

Cependant, quel paradoxe ! L'histoire de cette même technique est quasiment ignorée de nos institutions, qu'elles soient de formation ou de recherche¹. Nous en voulons pour preuve la politique suivie par le Fonds national suisse de la recherche scientifique ; celui-ci n'a pas accordé un seul subside dans ce domaine en 1999, alors que 1900 demandes ont été honorées durant cette même période, pour un montant total de quelque 350 millions de francs. Dans les programmes d'études en discussion pour le rappro-

chement des universités vaudoise et genevoise, aucun texte n'est consacré à l'histoire des techniques. Si des cours à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne concernent notre sujet, ils ne sont pas obligatoires ni institutionnalisés; ils ne paraissent pas retenir l'intérêt des étudiants. Certes, toutes les universités possèdent des instituts qui forment des historiens, des historiens de l'art et des archéologues. Mais, curieusement, aucun étudiant n'a réellement reçu une formation technique au sortir de son parcours universitaire.

Nous constatons avec regret l'inclination de plus en plus prononcée pour les sciences de l'avenir et, par voie de conséquence, la dépréciation des disciplines qui se préoccupent du passé. L'Université n'a pas de formation adaptée au patrimoine technique. Si, déjà dans la phase de la formation, l'histoire des techniques occupe une place modeste ou nulle, il ne faut pas s'étonner que les témoins de l'histoire technique ne connaissent pas de défenseurs aux bons endroits. Les Services cantonaux des Monuments historiques les ignorent le plus souvent, non pas par politique délibérée, mais par manque de connaissances et d'éveil à ce type de patrimoine. Conséquence: les monuments disparaissent progressivement les uns après les autres, sans que quiconque ne manifeste la volonté de les protéger et de les valoriser. Dans un grand nombre de pays, ils ont été perdus en raison des guerres. En Suisse, ils sont victimes du manque de considération et de connaissances.

La culture et son patrimoine

Ne risque-t-on pas de confondre culture et manifestation esthétique ? Ne doit-on pas relever de plus en plus souvent que les manifestations de «la culture» sont réduites aux manifestations à caractère esthétique, telles qu'elles se révèlent dans les créations artistiques (musicales, picturales, sculpturales, théâtrales ou architecturales) ? Les dernières journées du patrimoine, en Suisse et dans les régions limitrophes, ont bien démontré ce fait: le patrimoine a été réduit à des ouvrages architecturaux, construits en pierre ou en béton. Quant à la Fondation pour la culture *Pro Helvetia*, ne déclare-t-elle pas se limiter au soutien de

¹Nous avons déjà livré des réflexions similaires dans *Gazette Nike* 1995/1, p. 33. Voir aussi des éléments chiffrés de la conservation des ponts historiques que nous avons réuni dans *Gazette Nike* 1995/1, p. 7.

productions artistiques, y compris des spectacles, des théâtres, anciens ou modernes, mais de très peu de créations musicales ?

Ainsi, l'esthétique paraît jouer un rôle prépondérant dans l'appréciation accordée à un monument. Or, ce critère est un élément très subjectif, il est très variable dans le temps et l'espace. Surtout, l'esthétique de l'histoire technique, qu'elle soit propre à des exécutions en béton, en acier ou en d'autres matériaux, est très différente de celle conçue par les artisans habituels. Pour des raisons d'approche culturelle, l'esthétique industrielle est souvent méconnue en tant que telle.

Pourtant, si l'on se réfère aux divers dictionnaires de la langue française, la notion de culture dépasse considérablement ce que nous rencontrons dans les pratiques. La culture «comprend l'ensemble des connaissances acquises qui permettent de développer le sens critique, le goût, le jugement, l'ensemble des aspects intellectuels d'une civilisation» (Le Petit Robert). Le choix du patrimoine culturel et de sa protection obéiraient-ils à d'autres critères ? L'histoire technique est un exemple évocateur de manquements dans la définition du champ de la culture et des domaines d'intervention de la promotion et de la protection du patrimoine. Nous citerons les trois cas suivants.

Dans une thèse de doctorat présentée à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne en 1982, on peut lire que «tout monument doit être digne de protection du fait de sa signification historique, artistique, scientifique ou culturelle»¹. Ce que nous pourrions juger comme une interprétation généreuse de l'auteur de ce que devrait être un monument digne de protection, ne l'est pas à la lecture de cette autre citation: «Les particularités du bâtiment doivent au moins apparaître aux spécialistes et doivent trouver un reflet dans la tradition populaire sans s'en écarter»². L'on constate ainsi une sérieuse restriction dans l'application, d'abord aux seuls bâtiments, puis d'une façon plus géné-

rale, par rapport à l'énoncé théorique de ce que devrait être un monument digne de protection. On ne remarque aucune trace de l'intérêt que pourrait présenter le développement technique pour notre société.

Un deuxième exemple est donné par la pratique de l'«Expert-center pour la conservation du patrimoine bâti», inauguré en été 2000 à l'EPF-Lausanne. Le but de cet institut est de s'occuper de «la conservation du Patrimoine bâti, soit les œuvres d'art et celles des monuments en particulier, les conservateurs-restaurateurs étant des historiens, des historiens de l'art et archéologues». Rien n'est affirmé dans ses missions au sujet des historiens de la technique.

Enfin, nous faisons notre dernier emprunt à l'Institut universitaire Kurt Bösch de Sion. Dans ses deux derniers colloques organisés sous le titre: «Patrimoine, culture et territoire de l'arc alpin», celui-ci se limite aux problèmes posés par des constructions en pierre et en bois. C'est donc à l'exclusion de l'incidence de l'histoire technique générale.

Les différents aspects du patrimoine technique et leurs traitements

Nous allons considérer diverses catégories de l'histoire technique et comparer leur situation du point de vue conservatoire et patrimonial.

a) Les produits mobiles et de taille réduite de l'histoire technique, comme les appareils de toutes sortes (appareils photographiques, radiophoniques, etc.), ou des objets (par exemple, les dés à coudre, les chapeaux de paille, etc.) font l'objet de collections depuis fort longtemps. Si leur conservation est plus ou moins assurée, elle ne bénéficie pas pour autant de la protection officielle.

b) Les produits mobiles et de grande taille dépassent largement les possibilités physiques et financières des collectionneurs et même des musées. L'exception est constituée par les installations complètes de lignes de chemins de fer avec leurs trains historiques, ou les bateaux historiques à aubes et à vapeur. Elles ont trouvé de nombreux amateurs pour assurer leur sauvegarde. Mais, elles aussi ne suscitent qu'un faible intérêt des autorités politiques.

¹Ph. VOGEL. *La protection des monuments historiques. Etude de droit public suisse*, Mauraz 1992, p. 24.

²Ibidem.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 4, 2001.



Le pont des Planches, route et rail, près du Sépey (VD). Photographie: Erling Mandelmann.

En mars 1988, le Grand Conseil vaudois avait décidé son remplacement par une construction nouvelle. Après de multiples interventions, entre autres de la part des Ecoles polytechniques fédérales, le pont a finalement été restauré. La spécificité de ce pont réside dans le fait qu'il était, au moment de sa construction, le plus long de ce type en Europe. Son type, dit «Melan», consiste en la construction d'un bétonnage entourant une charpente métallique autoportante, montée préalablement. Au lieu de s'appuyer sur d'importants échafaudages, les coffrages ont été accrochés à la construction métallique, elle-même encore rivée, ce qui rendait possible d'intéressantes économies. Esthétiquement, on se rapprochait des ponts en pierres et techniquement, l'acier n'était pas soumis aux effets de la rouille, relativement fréquents à l'altitude de 950 mètres. Cet aspect technique autant que l'esthétique de ses barrières en «Jugendstil» ont justifié son sauvetage, sans parler de l'économie réalisée grâce au maintien de la structure ancienne.

(Voir A. HÄBLING, «Dans la vallée des Ormonts, un intéressant monument d'histoire technique : le pont des Planches, près du Sépey». Revue historique vaudoise 98, 1990, pp. 85-100). (A corriger au bas de la page 93 : le chiffre 1988 et non 1982).

Les ponts de toutes sortes sont d'autres produits du même type. Ceux en bois, couverts, bénéficient depuis longtemps de soins appropriés, quoique variant encore de canton à canton. Il en va de même des ponts de construction moderne, comme ceux conçus par l'ingénieur suisse Robert Maillart dans le premier tiers du XX^e siècle. Mais là aussi, ne prendrait-on pas en compte leur esthétique, plutôt que leur caractère novateur et leur hardiesse technique ? Curieusement, les ponts en acier du XIX^e siècle ne font pas encore partie des biens à conserver, si l'on excepte quelques rares exemples. Or, leur nombre, important à l'origine, tend à s'amenuiser très rapidement. Aucun inventaire n'existe encore ni sur le plan national, ni dans le canton de Vaud.

Une autre catégorie de construction technique subit le même sort: ce sont les multiples machines construites durant l'époque de la genèse de ces équipements, qu'il s'agisse de machines-outils ou de machines de production. Il faut relever une exception

à notre constat: les installations de production de courant électrique. Les entreprises électriques se sont bien rendu compte de la grande influence de ces installations et de leurs produits sur l'évolution de notre culture; elles cherchent à les entretenir et à les valoriser sans aide des pouvoirs publics. Pourquoi intervenir, «puisque les entreprises économiques sont en mesure de financer leur maintenance et possèdent les connaissances voulues pour expliquer leur fonctionnement aux visiteurs» ?

c) La plupart des immeubles, administratifs ou halles de fabrication, ayant servi à la production de ces équipements, ont vu leur contenu industriel disparaître. Seuls les bâtiments restent. Là encore, nous pouvons nous interroger sur les raisons de leur sauvegarde: faut-il invoquer leur importance technologique, la preuve d'un savoir technique extraordinaire, leur architecture spécifique, donc leur esthétique, ou encore de simples raisons économiques ?

Des remèdes possibles

Les personnes convaincues de l'importance du patrimoine technique préconisent de plus en plus l'aménagement de sentiers didactiques reliant les nombreux témoins fixes de cette histoire. De tels sentiers constituent également un attrait touristique, fait dont il s'agit de prendre conscience.

Aussi, plusieurs cantons comme ceux de Thurgovie, Zurich, Zoug ou Soleure, mais aussi de Genève, en Suisse romande, ont largement fait usage de cette possibilité; les recherches entreprises dans ces cantons ont amené les autorités et des fondations à s'intéresser à cette façon de valoriser des sites industriels et de faire connaître des techniques de travail. Il serait souhaitable d'étendre ce type d'initiative à tout le territoire suisse. La ville de Genève est parvenue récemment à créer plusieurs sentiers et à en placer un sous le thème «technique et nature», ce qui est réconfortant et devrait être imité par d'autres grandes villes suisses.

En France voisine, des visites d'entreprise commencent à se développer, aussi pour améliorer l'offre touristique.

Nous pouvons encore citer l'exemple de l'association des producteurs romands d'énergie électrique qui, avec la collaboration de *Valrando*, proposent des sentiers pédestres (23 trajets) ou des circuits pour VTT (30 trajets) reliant des barrages de retenue d'eau et des usines hydrauliques parmi les plus importants du pays romand. Les initiateurs mettent à disposition des offices de tourisme les publications nécessaires à la compréhension de tels trajets et pose des panneaux explicatifs aux endroits importants.

Car un autre moyen consisterait précisément en la pose de panneaux explicatifs à l'endroit d'ouvrages sauvegardés. Peu de cas peuvent être cités, en dehors de celui de l'Association déjà nommée des producteurs d'énergie, les cantons rechignant à développer cette pratique, même lorsqu'ils disposent des connaissances, et que la solution du sauvetage coûte souvent moins cher que le remplacement par une construction nouvelle ou qu'une destruction de l'ouvrage.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 4, 2001.

L'application à grande échelle de ces solutions conduira peut-être aussi les instances politiques à s'intéresser à l'histoire technique et à l'introduire dans l'enseignement et la recherche officiels. Cela pourrait être une tâche à introduire au niveau des Hautes écoles spécialisées, s'il est impossible d'intéresser les instances de rang universitaire. Il est vrai que la «Hochschule für Technik und Architektur» de Berne pourrait facilement compléter son programme dans ce sens.

Mais, ne l'oublions pas, le fédéralisme peut jouer de mauvais tours dans certains cantons qui, comme le Valais, délèguent aux communes une grande part de leur responsabilité en matière de protection du patrimoine. D'une part, on passe de 26 politiques cantonales différentes à des centaines de communes dans chacun des Etats respectifs, d'autre part, les très petites communes ne disposent souvent pas des ressources intellectuelles et financières nécessaires pour une sauvegarde efficace.

Conclusion

Peut-on enfin envisager un jour l'étude institutionnalisée de l'histoire technique qui, pour l'heure, est négligée ou rejetée «parce qu'elle est trop compliquée»? Est-elle vraiment plus complexe que l'histoire de l'art, par exemple, qui s'enseigne depuis un siècle au moins?

Si oui, l'histoire technique fera-t-elle l'objet d'études poussées qui l'incluraient dans une position enviable de l'histoire culturelle, comprenant même des aspects émotionnels? Ou prendra-t-elle des orientations en fonction des goûts momentanés, voire d'options politiques?

Il est temps de sortir l'histoire technique de son ghetto; elle n'est pas pour autant appelée à être réduite à un phénomène de mode, car elle constitue un fondement essentiel de nos connaissances et de notre identité. ■

Albert Hahling, Ingénieur, Rue du Midi 1, 1860 Aigle

Intégration de constructions contemporaines aux abords du château de Saint-Barthélémy

par André Rouyer

La Société d'Art Public (SAP), section vaudoise de la Ligue suisse du patrimoine national, s'est traditionnellement illustrée dans son action pour la défense et la protection des grands édifices et monuments historiques. Elle a, petit à petit, étendu son champ d'intervention aux bâtiments anciens groupés ou isolés, tels que les ensembles ruraux, ainsi qu'au paysage bâti. Depuis quelque temps, elle se préoccupe également des constructions plus récentes; ces dernières, lorsqu'elles sont de qualité, appartiennent d'ores et déjà à l'histoire de l'architecture. Enfin, consciente que l'environnement des lieux historiques ne peut être figé, la SAP examine avec beaucoup d'attention la problématique de l'insertion de nouveaux ouvrages dans ces lieux. Ainsi, l'agrandissement du Centre social et curatif du château de

Saint-Barthélémy ayant suscité de violentes critiques, tant de la part de membres de l'association que de la presse, la commission technique de la SAP a établi un rapport dont de larges extraits sont publiés ci-dessous. Ce rapport répond aux critiques mais surtout aux questions primordiales que pose ce type de voisinage:

«Le château est parvenu à notre époque dans une relativement bonne authenticité. Pourquoi ?»

«Le château assume avec succès une fonction sociale. N'est-il pas judicieux d'assurer la continuité de cette fonction ?»

«L'extension résulte de besoins de la fin du XX^e siècle; la forme de la construction ne doit-elle pas être témoin de son époque ?»

Rapport de la commission technique

Appréciation du site

La visite du site, tant à distance qu'à proximité, confirme les données d'aménagement figurant au programme du concours d'architecture organisé pour l'extension du centre, à savoir que:



Vue d'ensemble depuis le vallon du Talent. Photographie: E. Stierli, architecte.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 4, 2001.

«Depuis le village de St-Barthélémy, seuls les versants arborés et la ligne de crête prolongeant le site du château sont perceptibles.

Situé à la sortie du village, en direction de Bettens, le château est isolé sur un promontoire naturel;

- *le site est ponctué d'arbres majeurs et est arboré sur les versants est et sud;*
- *le château et son écrin de verdure sont perceptibles depuis de nombreux points de vue alentour;*
- *l'allée d'arbres bordant l'accès au château, ainsi que la forêt du versant sud délimitent fortement l'espace affecté à la zone de verdure et de constructions d'utilité publique;*
- *cette entité est spatialement rattachée au hameau situé au nord-est du château. Son appartenance devra être prise en compte dans les propositions des concurrents afin de garantir le rôle d'articulation de cette entité.»*

Historique du château

Selon Gérard Bossy¹, l'histoire retient l'an 1097 comme premier témoignage écrit de l'existence de cet édifice. Il n'y aurait eu, selon l'historien Daniel de Raemy, qu'une tour carrée (en maçonnerie ou en bois) édifiée à l'extrémité sud de l'éminence allongée dominant un méandre du Talent. En effet, ce site paraît répondre à l'évidence aux critères définissant les châteaux construits sur une motte avant le XIII^e siècle. Il n'est pas exclu non plus qu'un bourg ait été construit à proximité, soit sur l'esplanade actuelle au sud du château, soit sur la crête au nord-est.

Concours d'architecture

Comme dit plus haut, l'extension du centre a fait l'objet d'un concours d'architecture auquel ont participé huit bureaux d'architectes choisis parmi des bureaux compétents pour traiter ce genre de problème. Le concours comportait un programme très détaillé sur les données historiques, le site, la vie du centre ainsi que sur le contexte philosophique et pédagogique émis par Rudolf Steiner. Il a été jugé par un jury conforme aux règles professionnelles en la matière.

¹G. BOSSY, *Le château de St-Barthélémy*, Yens-sur-Morges 1997, 162 p.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 4, 2001.

Le centre social et curatif

Le centre a été créé en 1946 dans le château de Saint-Barthélémy par Mme Vala Bérence-Nikitine, adepte de la philosophie anthroposophe. Il accueille une quarantaine de résidents qui y vivent et y travaillent à temps plein. Certains y passent la plus grande partie de leur vie de l'adolescence au décès. C'est donc avant tout un lieu de vie ouvert à des personnes qui, ayant des difficultés mentales ou (et) physiques, ne peuvent être autonomes. Le château de Saint-Barthélémy leur offre un cadre et un repère fort et aisément identifiable.

Il y a lieu de relever que l'utilisation du château par le centre depuis 1946 en a permis la conservation et l'entretien, aucune intervention grave ou irréversible n'y ayant été effectuée. L'extension réalisée en 1999 respecte le monument même.

Appréciation de l'extension

Intégration

Les nouvelles constructions mettent en valeur le château en construisant et en finissant de façon nette la terrasse sud. Elles se présentent comme une sorte de mur de soutènement qui donne une assiette à l'ensemble. Elles s'articulent en outre autour d'une rue reprenant le tracé de l'ancien chemin qui conduisait à la ferme. Cette rue crée un sous-espace animé par les ateliers qui la bordent de part et d'autre. La coupe des nouvelles unités de vie affirme la prédominance du monument en orientant les salles de séjour vers ce dernier et ménage une liaison visuelle permanente entre l'ancien, lieu historique de l'institution, et les nouveaux édifices. Le parti architectural se lit avec clarté tant de l'intérieur du site, notamment depuis la cour sud qui permet un dégagement sensible et cadré sur la campagne et le Jura, que depuis les collines voisines, en donnant un socle fort et solide au château.

Formes, volumes, matériaux

L'échelle et les volumes des bâtiments sont adaptés au site sans le dominer ni l'écraser, ceci alors même que le programme d'extension était important. La forme et les matériaux des toitures, d'un langage architectural différent de l'existant, expriment la

Les archives médicales, patrimoine historique à risque ?

par Geneviève Heller, Gilles Jeanmonod et Jacques Gasser¹

Les archives médicales, et plus précisément les dossiers de patients, font depuis quelque temps l'objet de réflexions spécifiques dans les milieux professionnels concernés².

On remarque que deux positions antagonistes se dessinent: certains prônent leur destruction au nom de la protection des données personnelles, d'autres recommandent leur conservation pour la valeur patrimoniale qu'elles constituent. En d'autres termes, ce sont deux visions qui s'opposent, l'une est à court terme et centrée sur l'individu, l'autre s'inscrit dans la durée et dans un contexte plus large. Le statut des archives médicales est particulier car il s'agit de documents qui contiennent des données sensibles³ concernant la personne physique et psychique; de plus, l'intérêt porté à ces archives par la recherche épidémiologique et plus récemment par la recherche historique nécessite d'établir des règles concernant leur utilisation. Divers protagonistes (médecins, historiens, archivistes, informaticiens, autorités de surveillance en matière de protection des données, représentants des associations de patients, patients individuels⁴) ont des points de vue divergents qu'il s'agit de concilier.

¹Les auteurs remercient Gilbert Coutaz, directeur des Archives cantonales vaudoises, pour sa lecture critique et ses suggestions.

²Les archives médicales ont fait récemment l'objet d'une prise de position officielle en réponse à la question d'un député du Grand Conseil («Réponse du Conseil d'Etat à la question Pascal Broulis concernant les Archives cantonales vaudoises», Bulletin du Grand Conseil, février/mars 1999, pp. 1-9).

³«On entend par [...] *données sensibles*, les données personnelles sur: 1. les opinions et activités religieuses, philosophiques, politiques ou syndicales, 2. la santé, la sphère intime ou l'appartenance à une race, 3. des mesures d'aide sociale, 4. des poursuites ou sanctions pénales et administratives.» (Loi fédérale sur la protection des données du 19 juin 1992).

⁴Voir S. Arsever, «Un Genevois fait détruire son dossier auprès du Conseil de surveillance psychiatrique», *Journal de Genève* et *Gazette de Lausanne*, 6 janvier 1998).

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 4, 2001.

Traditionnellement, le dossier du patient était considéré comme la propriété du médecin ou de l'institution soignante; aujourd'hui, on doit établir une distinction entre, d'une part, la collecte des données personnelles⁵ et le droit d'accès au dossier⁶ (droit qui incombe en priorité au patient, l'accès par des tiers étant subordonné à l'autorisation du patient) et, d'autre part, la détention du dossier par un médecin, une institution médicale ou des archives publiques.

En partant d'une expérience qui nous a confrontés d'une manière très concrète à la problématique des archives médicales, nous aimerions rendre compte de ce dilemme et des solutions qui peuvent être envisagées. Nous partons de la conviction qu'un compromis est indispensable pour élaborer des principes. Les archives médicales des institutions publiques sont les plus concernées, mais les archives privées des cliniques ou des cabinets médicaux, ne sont pas exclues de la réflexion qui s'impose. Des normes distinctes pourraient concerner les archives anciennes, les archives récentes et les archives à constituer dans le futur en tenant compte des dispositions légales en vigueur au moment de leur constitution, sans nécessairement imposer un effet rétroactif à ce qui a été soigneusement conservé et archivé par nos prédécesseurs.

Repères dans les dispositions légales

Le sort des archives médicales dépend en partie des dispositions légales qui restent cependant fragmentaires et hétérogènes à cause du «fédéralisme archivistique»⁷. La conservation des dossiers dépend dans un premier temps de leur utilité médicale et légale. Ce sont ce que l'on appelle parfois des archives vivantes. C'est le Code des obligations, les lois sur la santé ou les règlements propres aux institutions qui déterminent l'obligation de conserver les dossiers médicaux alors même que le traitement en cours est terminé; il s'agit à la fois d'assurer une certaine cohérence au

⁵*Fichier et maître du fichier*, articles 3 et suivants de la Loi fédérale sur la protection des données du 19 juin 1992.

⁶Articles 8 et suivants de la même loi.

⁷Selon l'expression utilisée par Ruth Dreifuss, «200^e anniversaire des Archives fédérales». Bulletin, N° 62, juin 1998, publié par la Société générale suisse d'histoire, p. 12.

suivi médical et de pouvoir apporter des preuves en cas d'éventuelles actions en responsabilité civile. Au niveau fédéral, le délai de prescription lors d'action en responsabilité civile est de 10 ans (art. 60, 1er al., Code des obligations). La norme de 10, 15 ou 20 ans après la dernière consultation est généralement admise pour la conservation des dossiers.

La consultation des archives, vivantes ou historiques, est régie par des dispositions relevant du Code pénal suisse⁸: l'une se rapporte à la violation du secret professionnel (art. 321⁹), l'autre est relative au secret professionnel en matière de recherche médicale et institue une Commission d'experts (art 321 bis¹⁰); la consultation des archives relève aussi des lois sur la protection des données qui règlent l'accès aux données personnelles; la loi fédérale du 19 juin 1992 concerne l'utilisation des données par des personnes privées et des organes fédéraux et les lois cantonales portent notamment sur les hôpitaux de droit public. L'accès par des tiers à un dossier doit être en principe autorisé par le patient¹¹.

Au-delà de la première période, celle des archives vivantes, variable selon les législations, ou bien les archives médicales sont détruites¹², ou bien elles

⁸On peut en outre se référer à l'article 28 du Code civil suisse relatif à la protection de la personnalité: «Celui qui subit une atteinte illicite à sa personnalité peut agir en justice pour sa protection contre toute personne qui y participe. Une atteinte est illicite, à moins qu'elle ne soit justifiée par le consentement de la victime, par un intérêt prépondérant privé ou public, ou par la loi».

⁹«La révélation ne sera pas punissable si elle a été faite avec le consentement de l'intéressé ou si, sur la proposition du détenteur du secret, l'autorité supérieure ou l'autorité de surveillance l'a autorisée par écrit.» (art. 321, al. 2).

¹⁰«Un secret professionnel peut être levé à des fins de recherche dans les domaines de la médecine ou de la santé publique si une commission d'experts en donne l'autorisation [...]» (art. 321 bis, al. 2).

¹¹Des modalités complexes sont mises en œuvre (voir *Protection des données, Guide relatif au traitement de données personnelles dans le domaine médical*, édité par le préposé fédéral à la protection des données, Berne, 1997, No 6).

¹²«La LPD n'indique pas combien de temps il faut conserver les données relatives à la santé dans le domaine privé. Pour cette raison le principe de proportionnalité est ici applicable. Selon ce principe, les données dont on n'a plus besoin doivent être détruites.» (*Protection des données*, op. cit., p. 34). La loi du 16 novembre 1999 sur la santé du canton de Fribourg recommande de conserver au moins dix ans un dossier de patient et de le détruire après vingt ans au plus tard sauf exceptions (art 59).

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 4, 2001.

deviennent des archives historiques¹³ et leur sort est rarement réglé de manière cohérente. Les lois sur les archives publiques (Archives fédérales et Archives cantonales) servent de référence pour la gestion des archives, à savoir leur conservation et les modalités de consultation. Ainsi, la mission des Archives cantonales vaudoises est «de conserver et de classer les documents d'archives appartenant à l'Etat de Vaud» et de «permettre une consultation normale de ces documents, tant pour les besoins administratifs que pour la recherche historique»¹⁴. Le choix de ce qui doit être conservé ou détruit relève de la responsabilité conjointe des services et des Archives cantonales¹⁵. Dans le canton de Genève, il a été décidé par un arrêté du Conseil d'Etat du 15 février 1995, suivant le modèle du canton de Bâle-Ville, de ne conserver en principe, à partir de 1950, que les dossiers de patients, hommes ou femmes, dont le nom de famille commence par la lettre B. Aux Archives cantonales vaudoises, un délai de 100 ans après la clôture du dossier est adopté pour la consultation publique des données personnelles; il est de 200 ans après la naissance aux Archives de l'Etat de Genève. L'accès aux dossiers avant ces délais est soumis à des autorisations spécifiques qui peuvent être celle de la Commission fédérale conjointe à celle de la Direction des archives. Par analogie, les dossiers conservés dans les hôpitaux et les institutions pourraient être soumis aux mêmes normes.

¹³Il faut noter cependant que la limite n'est pas franche entre ces deux statuts (archives vivantes / archives historiques) car il se peut que des archives vivantes soient aussi un matériel de recherche, notamment pour des recherches médicales rétrospectives, et que leur accès soit sollicité en dehors de la relation soignant/patient; d'autre part, des archives historiques gardent un statut particulier si le patient ou le médecin traitant sont vivants.

¹⁴Règlement du 6 octobre 1989 pour les Archives cantonales vaudoises.

¹⁵Une Enquête systématique sur l'archivage dans l'administration cantonale vaudoise a été menée dès novembre 1996 par les Archives cantonales et le rapport final a été adopté par le Conseil d'Etat le 10 novembre 1999. Un projet de directives sur les archives et une proposition de règlement interdisant l'élimination des documents d'archives sont à l'étude (Rapport annuel ACV 1998, pp. 30-42, et 1999, pp. 8-9).

**Itinéraire dans les archives médicales: une recherche sur la stérilisation**

Une recherche historique relative à l'application d'un article d'une loi vaudoise concernant la stérilisation

des infirmes et des malades mentaux (introduit le 3 septembre 1928 et resté en vigueur entre 1929 et 1985) nous a été confiée en automne 1997 par le Service de la santé publique. Alors qu'en Suède et en



38/49/RG

CANTON DE VAUD

CONSEIL DE SANTÉ

Affaire :

1926 - Stérilisation.



p.p.c. et observations éventuelles.

En circulation auprès de MM.

	Reçu le :	Expédié le :
1. H. RAPIN	<i>10.1.50</i>	<i>11.1.50</i>
2. Dr G. CORNAZ	<i>7.1.50</i>	<i>9.1.50</i>
3. Dr A. EPERON	<i>12/1</i>	<i>12/1</i>
4. Jean RUBATTEL	<i>13/1</i>	<i>14/1</i>
5. Alex. GROSS	<i>16/1</i>	<i>16/1</i>
6. Dr L. MONFRINI	<i>17/1</i>	<i>18/1</i>
7. Dr A. JACCOTTET		
8. PROCUREUR GÉNÉRAL	<i>20.1</i>	<i>23.1</i>

Lausanne, le 4 janvier 1950.

Pour le président du Conseil de santé:

p. o. :

Préavis du chef du service sanitaire cantonal :

Propositions individuelles :

a classer. Ce cas ne concerne pas la loi sur la stérilisation des animaux - Cornaz

*Mr. Cornaz**Mr. Jean Van der Wurff**Vu B. Boreu.*

Formulaire du Conseil de santé entérinant ou infirmant les conclusions de l'expertise prévue par l'article 28 bis de la loi du 3 septembre 1928.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 4, 2001.

France, le problème des stérilisations venait de faire scandale, il s'agissait pour le canton de Vaud, premier en Europe à disposer d'une loi sur le sujet, de tenter de comprendre quelle avait été l'attitude des autorités sanitaires, pour quels motifs celles-ci avaient autorisé ou refusé des stérilisations et quelles personnes avaient été stérilisées¹⁶. Seule l'étude des dossiers individuels des personnes pour lesquelles une demande d'autorisation de stérilisation avait été soumise au Conseil de santé pouvait permettre de répondre à ces questions. Il s'agissait donc de s'appuyer sur les sources primaires et non sur les seuls articles publiés antérieurement. Deux conditions étaient nécessaires pour permettre cette recherche, à savoir la conservation des dossiers et leur accessibilité.

Les dossiers, qui avaient fait l'objet d'un classement spécifique dans le cadre de l'application de la loi sur la stérilisation, avaient été conservés tels quels; les plus anciens faisaient partie des archives du Département de l'Intérieur (Police sanitaire) déposées aux Archives cantonales, et les plus récents se trouvaient encore au Service de la santé publique. La recherche a été autorisée par le chef du Département de la santé et de l'action sociale et les dossiers ont été mis à notre disposition selon des modalités précises; nous avons pris des engagements relatifs au respect du secret professionnel et à l'anonymisation des données. Nous nous trouvions donc dans des conditions optimales pour l'exploration de ce sujet délicat.

L'importance du sujet nous a conduits ensuite, grâce à un projet de recherche au Fonds national de la recherche scientifique¹⁷, à explorer cette même thématique de la stérilisation dans les autres cantons romands, mais aussi à compléter la recherche dans le

canton de Vaud lui-même dans lequel d'autres stérilisations que celles soumises au Conseil de santé avaient pu être effectuées. Or se posait le triple problème de l'identification des sources, de leur conservation et de leur consultation éventuelle.

Les dossiers de personnes atteintes de maladie ou de déficience mentale et susceptibles d'avoir été stérilisées pouvaient se trouver dans les archives des hôpitaux psychiatriques publics, dans celles des services de gynécologie des hôpitaux publics ou dans celles des institutions pour handicapés mentaux. Nous avons renoncé a priori à explorer les archives des services de chirurgie des hôpitaux publics ainsi que les archives des cliniques ou des cabinets privés, l'ampleur de la recherche, la dispersion des lieux et l'accès à ces archives ayant été considérés comme trop problématiques en regard des résultats escomptés. En centrant la recherche sur des institutions publiques ou des institutions à caractère semi-public, nous voulions explorer des pratiques officielles ou résultant d'un certain consensus révélant des conceptions communes dans un contexte donné. Des stérilisations camouflées ont pu être pratiquées dans la discrétion de la pratique privée, au sujet desquelles les archives apporteraient probablement peu d'éléments éclairants.

Conservation et accessibilité: flou et disparité

Nous avons fait un repérage des fonds d'archives en Suisse romande et nous avons demandé aux directeurs des institutions concernées si leurs archives pouvaient éventuellement être mises à notre disposition¹⁸. Il s'est avéré qu'il y avait une grande hétérogénéité relative à la connaissance par les institutions de la localisation et du contenu de leurs propres archives, notamment en ce qui concerne les dossiers médicaux anciens; un flou presque constant demeurait entre un

¹⁶Pour les résultats de la recherche voir G. JEANMONOD, G. HELLER, J. GASSER, *La stérilisation légale des malades et des infirmes mentaux dans le canton de Vaud, 1928-1985*, Lausanne, Institut universitaire d'histoire de la médecine, 1998 (dactyl.) ; des mêmes auteurs, «Déficience mentale et sexualité. La stérilisation légale dans le canton de Vaud entre 1928 et 1985», *Médecine et Hygiène*, 1999, N° 57, pp. 2050-4.

¹⁷Cette recherche, intitulée «De l'eugénisme en Suisse romande. Etude de la stérilisation des malades et des handicapés mentaux de la fin du XIX^e siècle à nos jours», a débuté en avril 1998 et se terminera en mars 2001.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 4, 2001.

¹⁸Une enquête analogue, mais beaucoup plus large concernant les archives administratives et médicales, a débuté dès le printemps 2000 auprès de tous les hôpitaux romands dans le cadre d'une recherche faite par Pierre-Yves Donzé sous l'égide de l'Association des directeurs des établissements hospitaliers romands et de l'Institut universitaire d'histoire de la médecine de Lausanne. L'enquête porte sur l'ensemble des archives (rapports annuels, procès-verbaux de la Direction et du Conseil d'administration, comptes, correspondance, dossiers médicaux, photographies, autres documents).

discours convenu déclarant par exemple les dossiers détruits au-delà de 20 ans et les indications plus précises de ce qui existe réellement. De plus, la conservation des dossiers anciens était très variable selon des critères davantage liés, semble-t-il, à des circonstances pragmatiques (négligence, déménagement, encombrement) qu'à une politique délibérée ou à des normes légales. Cependant nous avons remarqué que la plupart des archives médicales des hôpitaux psychiatriques avaient été conservées, mais qu'à l'inverse celles des hôpitaux généraux avaient été détruites jusqu'à une période récente, variable de cas en cas. Les explications sont certainement multiples et relèvent aussi bien des conditions matérielles que de la nature des archives elles-mêmes. Les institutions psychiatriques ont pour la plupart disposé de locaux suffisants dans leur sous-sol, du moins jusqu'à une période récente de production plus abondante, où la question du microfilmage des dossiers s'est alors posée pour certaines institutions; puis, le microfilmage a été interrompu faute de temps et de détermination, et l'encombrement a repris le dessus. Il se trouve donc que les archives anciennes sont généralement bien classées et conservées, les plus récentes étant conservées de manière moins homogène. Mais les archives psychiatriques sont aussi entourées de plus de considération, à la fois parce qu'elles émanent d'une institution à l'identité forte et parce qu'elles contiennent des données particulièrement riches. A l'inverse, les archives médicales des services hospitaliers ont eu davantage à souffrir matériellement de la croissance et de la modernisation des hôpitaux tandis que leur contenu concernant une pathologie somatique a pu paraître plus partiel et plus répétitif.

Nous avons constaté des exceptions à ces deux tendances (la destruction des dossiers médicaux dans les hôpitaux généraux et leur conservation dans les hôpitaux psychiatriques): en effet, jusqu'à aujourd'hui, la plupart des dossiers des différents services de l'hôpital cantonal vaudois ont été conservés; nous avons ainsi pu consulter les dossiers des services de gynécologie, en étudiant une année complète sur dix, alors que cette étude n'a pas été possible dans d'autres cantons. A l'Hôpital cantonal de Genève, seuls les dos-

siers dont le nom du patient ou de la patiente commence par la lettre B sont en principe conservés à partir de 1950, mais la sélection n'étant pas terminée, l'étude a pu profiter de l'état encore complet de certaines années. La destruction des archives de l'un des hôpitaux psychiatriques romands était planifiée pour répondre aux nouvelles directives de la loi sur la santé; suspendue pour permettre notre recherche, la destruction a finalement été abandonnée grâce en partie à la mobilisation d'archivistes et d'historiens. Notons encore que les possibilités de recherche ne dépendent pas seulement de la conservation des archives, mais aussi de leur modalité de classement; ainsi, un classement par numéro matricule du patient, sans regroupement par année ou par service ne se prête pas à une recherche chronologique ou concernant une pathologie. L'adoption dans certains hôpitaux du dossier unique soulève des problèmes spécifiques qui peuvent être résolus à partir du moment où les données sont informatisées.

Hormis la variabilité, d'une institution à l'autre, de la connaissance de ce qui est effectivement conservé, hormis la diversité des périodes ou des fonds conservés et des dispositions légales concernant la conservation et la destruction des archives, nous avons constaté une grande disparité des conceptions relatives à l'accessibilité des archives qui va de l'indifférence à l'inquiétude extrême. L'idée la plus répandue est que des dossiers médicaux ne peuvent être accessibles à des non-médecins, alors que la distinction réside entre d'une part les personnes impliquées dans le traitement du patient et d'autre part toute autre personne, qu'il soit médecin ou historien. Certains directeurs ont subordonné l'autorisation d'accès aux archives à la décision d'une autorité supérieure (comité directeur, médecin cantonal, chef du département ou commission d'éthique). La Commission fédérale de levée du secret professionnel n'a jamais été mentionnée par nos interlocuteurs, peut-être parce qu'il ne s'agissait pas d'une recherche médicale à proprement parler (mais d'une recherche historique) ou plus prosaïquement parce que l'existence de la Commission était encore méconnue. Devant cette hétérogénéité des conceptions sur l'accès, il nous a paru nécessaire

de présenter une demande d'autorisation particulière auprès de la Commission fédérale (qui ne s'imposait que pour les dossiers des patients et des médecins encore en vie) pour ne pas multiplier les démarches dans les cantons et pour accorder une plus grande garantie aux directeurs des institutions. L'autorisation de levée du secret professionnel a été attribuée à cette recherche¹⁹ sur la base de différents critères, dont le plus important est l'impossibilité de demander le consentement des personnes concernées étant donné l'étendue géographique et chronologique des archives utilisées. Des conditions strictes ont été posées assurant la protection des données nominales. Cette autorisation nous a largement facilité l'accès aux archives même si les professionnels restaient libres de nous le refuser, l'octroi de cette autorisation n'engendrant pour personne l'obligation de communiquer les données.

Concilier protection de l'individu et patrimoine collectif

La recherche sur la stérilisation a eu un certain impact sur la prise de conscience de la valeur historique des archives médicales par les différents partenaires et notamment des dossiers de patients; elle a parfois contribué à influencer favorablement leur conservation, voire à faire renoncer à une destruction prévue de fonds anciens. Elle a modestement contribué à la réflexion, à la discussion et à la comparaison des différents points de vue sur la problématique des archives médicales et fait connaître l'existence et les exigences de la Commission fédérale. Mais surtout, elle illustre la nécessité d'une réflexion commune aux directeurs des hôpitaux et des institutions, aux médecins, juristes, archivistes, historiens et aux préposés à la protection des données sur les choix à opérer. Une telle réflexion a été entamée depuis quelques années dans divers lieux de Suisse romande sans toutefois aboutir à des résultats tangibles ou à des documents de référence²⁰. Toutefois, un groupe de travail concer-

nant les archives médicales du Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV), réuni à l'initiative du directeur des Archives cantonales vaudoises dès décembre 1997, a préparé un document qui n'a pas été sanctionné officiellement²¹. Divers critères de sélection qui dépendent à la fois de l'ancienneté, de la masse des documents et de l'intérêt de certaines pathologies devraient permettre une destruction raisonnée et concertée, selon des critères qui doivent être explicités, d'une partie des dossiers pour éviter l'encombrement, tout en conservant une partie significative (par exemple une année complète sur dix ou un carton sur dix) pour permettre la recherche historique et sauvegarder un patrimoine collectif. Les dossiers de patients sont souvent la seule trace des pratiques médicales liées à l'individu et ils représentent une source historique irremplaçable dans notre société où la médecine occupe une place prépondérante.

Si les craintes relatives au traitement des données personnelles dans l'administration fédérale²² et à l'informatisation des fichiers, craintes renforcées par l'affaire des fiches de la police fédérale en 1989, ont rendu nécessaires des mesures de protection de l'individu, les débats autour de cette même affaire des fiches, de la question des enfants Yenish ou des fonds

¹⁹Autorisation particulière N° 26.2.1-44 de la Commission fédérale d'experts du secret professionnel en matière de recherche médicale; une information aux médecins et professionnels socio-médicaux leur indique qu'ils sont déliés du secret professionnel dans le cadre de cette recherche.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 4, 2001.

²⁰L'Institut romand d'histoire de la médecine a organisé une journée de réflexion sur les archives médicales, le 16 juin 1995 à Annecy, réunissant des historiens, des archivistes et des juristes (archives cantonales et hôpitaux cantonaux VD et GE), un représentant de l'association des médecins du canton de Genève; les responsables du *Welcome Institute for the History of Medicine* à Londres ont été invités à donner leur point de vue. L'une des conclusions de cette journée a été de formuler le vœu qu'un document de déontologie concernant la consultation par les chercheurs soit préparé, mais il n'y a pas eu de suite. Dans le canton de Neuchâtel s'était constitué un groupe de travail dont faisaient partie entre autres l'archiviste et le médecin cantonal et qui s'est réuni en 1996 et 1997 pour tenter de régler la question de la destruction, de la conservation et de la consultation des archives médicales dans le canton; la réflexion n'a été qu'entamée.

²¹«Politique d'archivage pour les archives médicales». Document de travail du 6 juillet 1998.

²²Directives 021-B applicables au traitement des données personnelles dans l'administration fédérale du 16 mars 1981 et Loi du 25 mai 1981 sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles (voir D. MEYER et Y. EGGI, *Protection des données médicales des hôpitaux: dispositions transitoires*, Association d'informatique des établissements sanitaires vaudois, Département statistique, Cahiers de recherches et de documentation, N° 58, s.d., dactyl.).

juifs en déshérence ont largement contribué à valoriser l'intérêt historique des données personnelles. ■

Geneviève Heller, Gilles Jeanmonod et Dr Jacques Gasser,
Institut universitaire d'histoire de la médecine et de la santé publique,
Chemin des Falaises 1, CH-1005 Lausanne

L'engagement des communes vaudoises en faveur des archives

par Robert Pictet

Abandonnées durant le XIX^e siècle au bon vouloir des municipalités et à la passion d'érudits trop peu nombreux pour en assurer seuls la sauvegarde et la diffusion, les Archives communales révèlent à l'orée du XX^e siècle l'image d'un patrimoine méconnu et menacé. En 2001 en revanche, la grande majorité des communes protègent leurs archives dans des locaux nouvellement construits ou rénovés et en connaissent le contenu.

Étalé sur près d'un siècle, ce résultat surprend par son ampleur. Comment expliquer qu'un canton de 384 communes (le deuxième en Suisse après Berne) ait mené à terme sur une aussi vaste échelle la sauvegarde et la diffusion de cette Mémoire ?

La sauvegarde des archives communales avant 1960

Le monde politique vaudois essentiellement rural ne prêta véritablement attention à ce problème patrimonial qu'à partir du premier conflit mondial¹.

Depuis les initiatives s'accélérent: en 1915, le Conseil d'Etat confirme aux Archives cantonales leur mission de soutien aux communes et enjoint aux préfets de visiter les archives; en mai 1916, la motion d'Eugène Couvreur, syndic de Vevey, contresignée par Paul Maillefer, syndic de Lausanne, impose à l'Etat d'appliquer des mesures conservatoires². Dès lors, l'archi-

viste cantonal entreprend la visite systématique des Archives communales, relevant leurs conditions catastrophiques de conservation et le désarroi des syndics privés de soutien extérieur. Freinées par la crise des années 1930 et la Deuxième Guerre mondiale, ces «visites» reprennent dès 1951 à un rythme soutenu. Elles mettront en lumière la richesse exceptionnelle de ce patrimoine et se poursuivront sans discontinuer jusqu'en 1995, date à laquelle des concepts renouvelés seront développés.

Un environnement favorable à la conservation des archives communales

Progressivement sensibilisées et soutenues par les archivistes d'Etat, les municipalités bien conseillées amorcent, dès 1960, des initiatives discrètes et efficaces. La sauvegarde des archives avait longtemps reposé sur les épaules de bonnes volontés locales: un régent ethnologue à Ollon et aux Ormonts, des pasteurs à Cossonay et à Villars-le-Grand, des professeurs à Aigle, Payerne et Yverdon, un directeur du Cadastre vaudois à Chexbres, etc.

La féminisation du greffe voit peu à peu disparaître l'agriculteur secrétaire municipal de milice. Parallèlement, les autorités professionnalisent la fonction et appellent des personnalités issues de l'administration ou de la société locale: Blonay, Montreux, Paudex, Payerne, Pully, Vevey, etc. La Ville de Morges la première, en 1979, engage un archiviste professionnel à plein temps.

Les secrétaires municipaux à la retraite, disposés à accorder une part de leurs loisirs et de leurs compétences, se manifestent à Nyon, Echallens, Moudon, Orbe ou Vallorbe.

L'urbanisation du canton et partant, le désenclavement des campagnes, ont montré une population mobile, soucieuse néanmoins de connaître le passé de son nouveau lieu de résidence. Plusieurs communes, telle Froideville, ont bénéficié de son dévouement. On classe les archives et la multiplication des commémorations engendre d'innombrables plaquettes. Dès 1977, les éditions *Cabédita* et *Le Pèlerin* republient des ouvrages épuisés tandis que des collections ou des revues historiques à vocation com-

¹Les cercles cultivés et patriotiques avaient certes par leur discours, leurs publications et les commémorations officielles, attiré l'attention du public sur les dangers menaçant les archives communales. Notons pour mémoire la création de la Société d'histoire de la Suisse romande en 1837, suivie de la publication des Mémoires et documents dès 1838; la parution de la Revue historique vaudoise dès 1892; la célébration du Centenaire de l'Indépendance vaudoise en 1898 et la commémoration de la création du canton en 1903, au travers du Festival Vaudois et de la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie; la naissance de la Bibliothèque historique vaudoise en 1944.

²Bulletin des séances du Grand Conseil du canton de Vaud, Lausanne, 1916, p. 13-17, 556-559. ACV K II 35/40. R. PICTET, «Les Archives cantonales vaudoises au service des communes: une expérience plus que centenaire», *Arbido* 7-8 / 1999, pp. 5-8.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 4, 2001.

munale, telles *Mémoire Vive. Pages d'histoire lausannoise* (1992), les *Editions du Journal de Sainte-Croix et environ* ou les publications de la Société de La Côte à Rolle, répondent aux attentes d'un public réceptif.

Mais surtout, jouissant depuis les années 1950 d'une période ininterrompue de haute conjoncture et de rentrées fiscales assurées, les communes ont généreusement investi dans des programmes immobiliers parfois ambitieux, dont les Archives communales ont largement bénéficié. La grande majorité des communes –chacune dans la mesure de ses moyens– a assumé des mesures de sauvegarde active: les documents entassés dans l'arche des archives transitent vers l'armoire de la salle de municipalité; le beffroi du temple et le local des pompes sont délaissés au profit d'une maison de commune restaurée ou nouvellement construite, pourvue d'un local d'archives sécurisé. Les centres administratifs rationalisés et même les «grandes salles» intègrent le dépôt dans leur programme de construction. Les abris de protection civile démilitarisés sont à leur tour reconvertis. L'Hôtel de ville voit ses locaux remodelés et modernisés (La Tour-de-Peilz, Lutry, Montricher, Morges, Ollon, Vevey, etc.). Le Château de L'Isle consacre désormais une aile à son administration pourvue d'un dépôt parfaitement équipé. Onnens applique les normes fédérales de la Protection des biens culturels (PBC) et reçoit en retour des subsides pour construire un local d'archives normalisé.

Un éventail de réalisations récentes

Sans pour autant reléguer dans l'ombre les réalisations plus modestes, les exemples ci-après illustrent quelques options susceptibles de se développer.

Nyon

Confrontées les premières au développement urbain d'une ville subissant l'attraction de Genève, les autorités envisagèrent dès les années 1960 des solutions à long terme de stockage et de gestion des archives communales.

La sacristie de l'église réformée, engorgée, fut abandonnée, dès 1970, au profit des caves du Collège secondaire du Stand où, dès 1985, un dépôt d'archives

fut spécialement construit. Les 120 mètres linéaires (ml.) de rayonnages fixes furent remplacés par 1'600 ml. de rayonnages mobiles, attenants à une salle de tri et à un espace d'accueil aéré et lumineux réservé au public.

La construction du dépôt entraîna l'engagement d'un personnel de plus en plus spécialisé: confiées dès 1968 au secrétaire municipal, déchargé partiellement de tâches administratives, les archives échurent, en 1980, à un autre enfant de Nyon, issu de l'administration et bien implanté dans la vie locale, jusqu'en 1991, date à laquelle la municipalité nomma une archiviste universitaire au fait des techniques de gestion documentaire.

Sous son impulsion, les Archives, désormais intégrées à la politique culturelle nyonnaise, surent se constituer une identité flatteuse, tant auprès des services de l'administration que de la population.

Dès 1975, le classement des versements par ordre continu était pour la première fois testé en grande nature et à satisfaction dans le canton pour la gestion des fonds modernes postérieurs à 1950³. En 1995, l'acquisition du logiciel TEXT0, en partenariat avec le Musée romain de Nyon, ouvrait la voie à la saisie des inventaires puis à l'exploitation des fonds par recherche informatisée.

D'emblée, un centre de documentation régional, axé sur Nyon et son district, s'enrichit d'une bibliothèque historique abritant *Le Courrier de La Côte* et *Le Journal de Nyon* dépouillés depuis 1864, *La Patrie suisse*, *L'Illustré*, la *Revue historique vaudoise*, etc. Des dossiers thématiques comprenant plus de 1000 entrées portent sur la nature (Le Léman), les transports (Compagnie générale de navigation, Nyon - Saint-Cergue - Morez), l'économie (les allumettes Diamond, les pâtes Sangal), les sociétés et les personnalités

³Le classement habituel des archives communales consiste à disposer les documents selon les sections d'un «Plan de classement» par matières: travaux publics, finances, conventions, etc. Le classement par ordre continu, adopté par des communes à fort accroissement d'archives, range les documents les uns à la suite des autres, en leur attribuant un «numerus currens». Cette pratique répond essentiellement à des impératifs de gestion de l'espace, car un fichier par matières reconstitue les sections du «Plan de classement».

locales, les services communaux, les manifestations culturelles: Paléo Festival, Vision du Réel, etc.

Institutionnalisant les recherches pour les particuliers et multipliant les contacts au travers de l'Union des sociétés locales, l'archiviste réalisa une propagande culturelle efficace, concrétisée par le versement de dizaines de fonds d'origine privée: la DRAM[matique], les collections des photographes Kunz, les papiers de la famille Duvillard, le Club alpin suisse section de La Dôle, etc. Cette confiance fut largement entretenue par la parution régulière d'articles historiques dans la presse locale.

Les Archives de Nyon véhiculent donc l'image d'un service en expansion, attentif aux besoins de l'administration et aux attentes du citoyen, qui soutient les expositions du Musée du Léman et du Musée historique et des Porcelaines par le prêt temporaire de documents et qui, de surcroît, participe à la relève des archivistes en formant depuis trois ans un apprenti assistant en information documentaire.

Morges

Dépositaire d'archives historiques exceptionnellement riches et largement sollicitées, Morges confia sans surprise à un historien la mise à jour du fonds ancien (documents antérieurs à 1950) entre 1956 et 1962. Soumises à leur tour à une forte pression urbaine, les autorités nommèrent, en 1979, un archiviste à plein temps (le premier dans le canton à cette date), auquel succéda, à sa retraite en 1991, une archiviste universitaire.

En 1986, la modernisation de l'Hôtel de ville entraîna l'aménagement d'un espace d'accueil et l'installation de rayonnages mobiles pour stocker à portée de main du greffe municipal et du syndic les archives du fonds moderne les plus consultées.

A l'instar d'autres communes, l'archiviste conseille les services de l'administration et assume son rôle culturel: elle gère la collection des journaux locaux, renseigne les consultants, accueille le passeport vacances, collabore avec le Musée Alexis-Forel et le Musée militaire vaudois à l'exposition des documents d'archives, etc.

En revanche, elle n'a pas développé de centre de documentation ni de bibliothèque historique, l'espace disponible ne s'y prêtant guère. Morges cependant a engagé un vaste programme de protection des sources: le fonds moderne (450 ml.) est en cours de microfilmage, alors que le fonds ancien (110 ml.) l'a été entièrement entre 1987 et 1993⁴.

En 1995, l'archiviste adopta le classement du fonds moderne par ordre continu et quatre ans plus tard, le logiciel TEXTO.

Lausanne

Curieusement, la capitale vaudoise n'apparaît pas immédiatement comme un pôle d'excellence susceptible de montrer l'exemple en matière d'archivage, malgré la présence d'un archiviste en titre depuis 1883 ou de conseillers municipaux défenseurs de la culture. Il est vrai que l'appui du canton, qui abrita gracieusement ses archives antérieures à 1803, entre 1962 et 1985, ne favorisa guère la recherche de solutions à long terme. Mais Lausanne a, depuis lors, largement comblé ce retard⁵.

Engagé à plein temps en 1981, l'archiviste, historien de formation, profita immédiatement de circonstances favorables: saturation et dissémination des locaux de l'Hôtel de Ville, déménagement des archives dans les dépôts cantonaux du Maupas libérés en 1985, bienveillance des autorités politiques qui financèrent des équipements modernes et créèrent 7 postes de travail entre 1984 et 1995, adhésion des Lausannois qui virent se profiler une institution à l'écoute des attentes de l'administration comme du public, intérêt constant manifesté aux recherches des jeunes historiens, accueil généreux des sociétés locales, etc.

Les Archives de la Ville façonnèrent de la sorte une image dynamique, moderne et professionnelle largement reconnue à la ronde: salle de travail confortable, archiviste de salle à disposition du public, rattache-

⁴P. BISSEGER, *La Ville de Morges*, Les Monuments d'art et d'histoire du canton de Vaud, tome 5, Bâle 1998, spécialement pp. 5-6.

⁵G. COUTAZ, *Histoire des Archives de la Ville de Lausanne, des origines à aujourd'hui, 1401-1986*, Lausanne 1986, en particulier pp. 76-79.

ment de la bibliothèque au réseau des bibliothèques romandes (RERO) dès 1982; création de bases de données relatives aux fonds d'archives dès 1989; parutions en 1992 de *Mémoire Vive*⁶, revue consacrée à la vulgarisation scientifique de l'histoire locale et, en 1993, du *Guide des Archives de la Ville de Lausanne*⁷, premier du genre dans le canton. L'ouverture au public le samedi matin, introduite passagèrement dès 1996, s'accompagna en 1997 des «Petits matins des Archives», tribune informelle ouverte aux acteurs et témoins de l'histoire lausannoise.

Hormis les réalisations depuis lors largement répandues dans les dépôts communaux (centre de documentation, collections de journaux, visites du dépôt, accueil de stagiaires, etc.), plusieurs initiatives susceptibles de faire école, parce que génératrices de pôles de compétences techniques, méritent d'être signalées⁸:

- une «section des archives filmiques», ouverte officiellement en 1992, constituée d'abord autour des films produits par la Commission des archives filmiques de la Ville, aujourd'hui alimentée des productions de la Télévision de la région lausannoise (TVRL);
- le regroupement des photographies de toutes les collections de la Ville au Musée historique de Lausanne, transformé pour la circonstance en pôle d'excellence de l'image fixe, depuis 1989;
- une «section des archives sonores», officiellement constituée en 1995, mais active dès 1991, chargée de recueillir les productions sonores de valeur documentaire remises par l'administration et des particuliers, ainsi que des enquêtes du Groupe des

archives sonores de la Ville de Lausanne: sélection d'émissions de Radio Acidule, séances du Conseil communal, entretiens avec des témoins privilégiés, etc.

Montreux

La Ville de Montreux, qui a inauguré son dépôt d'archives le 21 janvier 2000, peut se prévaloir d'une expérience dans la réadaptation d'un bâtiment scolaire et dans le traitement des archives en cours de déménagement. Issue de la fusion, en 1962, des Planches et du Châtelard, la commune de Montreux avait décentralisé ses archives et quinze années ne furent pas superflues pour concrétiser le regroupement opérationnel aujourd'hui. L'inondation des collections anciennes entreposées au Collège de Montreux, en août 1993, et l'engorgement des services communaux accélérèrent la prise de conscience que la municipalité manifesta en transformant la piscine désaffectée du Collège Vinet à Clarens en dépôt d'archives sécurisé.

Associée dès l'origine du projet, en 1993, au processus décisionnel et soutenue par les institutions de référence en matière d'archives communales, l'archiviste dispose aujourd'hui d'un dépôt de conception souple, aisément modulable selon l'évolution des besoins: 5 salles indépendantes, une salle de lecture pour 8 personnes, un bureau d'archiviste séparé, équipé de moyens de reproduction mécaniques et des logiciels informatiques Filemaker, Word et Hypathie pour les plans d'urbanisme.

Le fonds ancien, soit les documents antérieurs à 1962, est classé sur le mode alphanumérique, alors que le fonds moderne l'est par ordre continu.

Outre ses relations avec les services communaux, l'archiviste à 75%, assistée d'un archiviste adjoint à 50%, anime le service de la salle de lecture ouverte au public cinq jours par semaine. La bibliothèque historique, les ouvrages de référence sur Montreux et La Riviera, ainsi que les journaux locaux constituent l'embryon d'un centre de documentation.

Les contraintes de temps et d'argent imposent habituellement aux archivistes de déplacer les documents

⁶*Mémoire Vive - Pages d'histoire lausannoise*. Publication annuelle éditée par les Associations du Vieux-Lausanne et Pro Lousonna, les Archives de la Ville de Lausanne, le Musée historique de Lausanne et le Musée romain de Vidy, Lausanne, 1992 et suivantes.

⁷*Guide des Archives de la Ville de Lausanne*, par G. COUTAZ, avec la collaboration de J.-J. EGGELER, M. RUEGG et M. FAVRE, Lausanne, 1993.

⁸G. COUTAZ, «La section des archives filmiques de la Ville de Lausanne: essai d'un premier bilan transitoire». *Revue historique vaudoise*, 1996, pp. 135-145.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 4, 2001.



Les communes ont largement équipé leurs locaux de matériel de conservation standardisé et modulaire : rayonnages métalliques en suffisance, cartons de protection non acide au format adéquat, marquage clair des documents facilitant leur localisation. Photographie Christophe Moratal, Archives cantonales vaudoises.

en l'état de conditionnement et de salubrité du départ. Tel ne fut pas le cas à Montreux. Echelonné sur 18 mois, le déménagement est mis à profit pour examiner minutieusement la qualité de l'inventaire et l'état sanitaire des fonds. Assistée de restaurateurs, d'une architecte mandatée pour assurer la logistique du déménagement, ainsi que d'un chômeur pour les travaux de force, l'archiviste a remplacé les boîtes à l'état sanitaire suspect (50%) par des cartons non acide, tandis que les documents contaminés (10%) étaient désinfectés à l'oxyde d'éthylène par une entreprise alémanique spécialisée. Le nettoyage manuel des volumes (aspirateur, chiffon et alcool, désinfectant) et l'épuration partielle des dossiers (destruction des agrafes, fourres en plastique ou trombones rouillés) font que ce dépôt de 1.450 ml. n'accueille

désormais que des documents propres et sains, les restaurateurs assurant par ailleurs la vérification annuelle de l'état sanitaire des sources.

Locaux sécurisés selon les exigences du moment (porte d'entrée et portes des dépôts munis de codes d'accès, zone publique placée sous détecteur de mouvement, liaison directe aux services du feu et de police, détecteurs d'incendie et d'eau, etc.), surfaces équipées pour absorber la production administrative et héberger les fonds d'origine privée – dont certains d'importance mondiale – encore nombreux dans cette région, personnel scientifique dynamique, les autorités de Montreux ont misé sur une image renouvelée des archives, contribuant à ce que le «dernier-né», largement doté d'atouts, prospère rapidement.

De la sauvegarde à la diffusion du contenu des archives communales

Certes, les défis majeurs de la conservation des supports audiovisuels et électroniques attendent encore les communes mais les mesures de protection et de valorisation réalisées ces dernières décennies reposent sur des bases solides. Les programmes d'économies de l'administration vaudoise n'ont donc pas menacé le travail accompli, mais ont favorisé en 1995 l'émergence d'un partenariat renouvelé.

Moins présentes depuis lors dans les communes, les Archives cantonales ont formé, dès 1996, un archiviste itinérant, agissant sur mandat des municipalités. Dans une démarche prometteuse, quatre communes de l'Ouest lausannois (Prilly, Chavannes-près-Renens, Jouxens-Mézery et Ecublens) ont engagé, en octobre 2000, une archiviste intercommunale à plein temps avec mission de gérer le flux documentaire contemporain, d'accélérer la mise en place d'un programme de gestion électronique des documents (GED) et d'assumer un rôle culturel. Par ailleurs, l'engagement d'archivistes professionnels devient fréquent.

Ce partenariat associe surtout les communes à une nouvelle structure: l'Association vaudoise des archivistes. Créée en 1996 et forte de 130 communes, elle offre une plate-forme d'échange et de soutien aux archivistes communaux qui ont d'ailleurs étroitement collaboré avec les Archives cantonales à l'édition du *Guide pratique de gestion des Archives communales du Canton de Vaud*, distribué à toutes les communes en 1999⁹.

Enfin, ce partenariat valorise nos archives communales. Les Archives cantonales et l'Association vaudoise des archivistes, avec l'aide de la Confrérie des Préfets vaudois, de l'Union des communes vaudoises et de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux, élaborent le *Panorama des Archives communales du Canton de Vaud*. Cette démarche originale, qu'à notre connaissance aucun autre canton suisse n'a entreprise, recense informatiquement le contenu

des archives communales, des origines à 1960, sur une base de données accessible dès 2003 sur Internet. Les possibilités d'exploitation sont d'ores et déjà encourageantes. Cette initiative diffusera la connaissance des archives communales auprès des Vaudois, constituant une démarche patrimoniale appropriée pour commémorer le Bicentenaire de la création du canton.

Pendant des siècles, archivistes et érudits ont inventorié ces archives. Toutes les communes sont désormais pourvues de répertoires. Il importe aujourd'hui d'en diffuser leur contenu.

Le *Panorama* couronne non seulement les efforts consentis au cours des quatre dernières décennies mais, symboliquement, toutes les initiatives entreprises durant plusieurs siècles pour sauvegarder ce patrimoine.

Robert Pictet, adjoint du directeur des Archives cantonales vaudoises
Rue de la Mouline 32, CH-1022 Chavannes-près-Renens

⁹*Guide pratique de gestion des Archives communales du Canton de Vaud*, Lausanne et Chavannes-près-Renens 1999, 331 p. Peut être acquis auprès des Archives cantonales vaudoises.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 4, 2001.

Un inventaire du patrimoine artistique des Hospices cantonaux

par Caroline de Watteville

Les hôpitaux publics possèdent un patrimoine immobilier, mobilier et parfois artistique comme cela se vérifie pour plusieurs institutions rattachées aux Hospices cantonaux. Le patrimoine hospitalier appartient à la collectivité tout en étant un témoin de l'évolution de l'institution, de son ancrage dans la cité, un révélateur de sa culture, de son histoire, un vecteur d'identité. La première étape nécessaire à la connaissance et à la reconnaissance de ce patrimoine est bien entendu de procéder à son inventaire¹.

Dans le cadre de notre activité culturelle, la réalisation d'un inventaire des œuvres d'art s'imposait du fait que notre patrimoine artistique s'enrichit régulièrement par les dons des artistes au fil des expositions réalisées au CHUV et à la Fondation Claude Verdan. C'est ainsi que nous avons créé un inventaire général, l'inventaire du patrimoine artistique des Hospices cantonaux, essentiellement consacré aux arts plastiques, qui a pu encore bénéficier dans sa conception de l'aide de la Banque de données des biens culturels suisses. De 1996 à 2000, le relevé des données techniques et leur saisie informatique ont été confiés sporadiquement à un étudiant, Philippe Decrauzat puis Anne-Sylvie Diezi. Et à ce jour, cet inventaire compte près de 700 fiches descriptives avec photographies des œuvres et regroupe, tout en préservant leur spécificité, les inventaires des patrimoines artistiques des institutions rattachées aux Hospices cantonaux, soit le Centre Hospitalier Universitaire Vaudois (CHUV), les institutions psychiatriques de Cery, Gimel et Prangins, le Centre universitaire de traitement et de

réadaptation de Sylvana à Epalinges, et l'Etablissement thermal de Lavey-les-Bains. La connaissance, l'estimation, la conservation (entretien, prévention, restauration), le suivi du développement (legs, dons, acquisitions, pour-cent culturel) et la valorisation (prêts, publications, expositions, etc.) de ces différents patrimoines sont désormais du domaine du possible.



Aloïse, L'amour
Vilorieux, crayons de
couleur sur papier,
184x87cm.
Photographie: CEMCAV.

Certaines œuvres d'art sont liées au concept architectural et ont été réalisées dans le cadre du pour-cent culturel comme, au CHUV², les œuvres de Kurt von Ballmoos, Christiane Cornuz, Olivier Estoppey, André Gigon, Jean-Claude Hesselbarth, Laurent Hubert, Pierre Keller, Rolf Lehmann, Pierre Oulevay et André Tommasini et, à Sylvana, François Junod. Les œuvres proviennent encore de dons et parfois aussi d'acquisitions ponctuelles faites à l'occasion d'une exposition au CHUV, dans le cadre d'une rénovation d'un service: Antoine Delarue, Peggy Donatsch, Daniel Frank, Monique Jacot.

¹Voir en particulier J.-P. BABELON, A. CHASTEL, *La notion du patrimoine*, Paris, 1994; J. POISAT, *Les hôpitaux français et leur patrimoine*, Direction régionale des affaires culturelles Rhône-Alpes, Ambierle, 1993; *Patrimoine hospitalier de la Bourgogne*, [catalogue d'exposition] Ministère de la culture et de la communication, Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne, Dijon-Quetigny, 1980.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 4, 2001.

²J.-P. CAHEN, «L'art dans le CHUV», *Hôpital suisse*, n° 8, 1982; S. BÉDAT, *Une ville, des artistes, exposition ! Le Fonds des arts plastiques de la Ville de Lausanne 1932-1997*, Lausanne 1997.

Des œuvres de Töpffer, d'Aloïse, de Wölflli sont étroitement liées à l'histoire de certaines de nos institutions. D'autres œuvres, par leur iconographie, véhiculent une culture propre à l'histoire des hôpitaux. C'est le cas de la peinture murale représentant *Le Bon Samaritain*, récemment restaurée, réalisée par Ernest Pizzotti en 1948 dans l'entrée de l'hôpital, aujourd'hui les Hospices cantonaux. Le Bon Samaritain est en effet un thème majeur de l'iconographie religieuse présente dans les hôpitaux et il inscrit ici l'hôpital, centre de soins, tel qu'il s'affirme au XX^e siècle, dans le prolongement de l'hôpital du passé, œuvre de bienfaisance, œuvre de charité.

Si le patrimoine artistique donne une existence tangible à l'histoire d'une institution et contribue à en définir l'identité et l'image, un effort est donc nécessaire pour permettre de maintenir ce patrimoine *in situ* et lui offrir des conditions conformes aux normes de conservation et de sécurité requises. Mais il est parfois inévitable que ces conditions ne puissent être réunies et qu'il faille alors s'adresser à d'autres instances dont c'est l'objectif premier. L'administration

de Cery a ainsi confié en dépôt un fonds important de dessins d'Aloïse au Musée de l'Art Brut qui, par ailleurs, contribue à faire connaître l'œuvre de l'artiste par des expositions en Suisse et à l'étranger. Dans ce cas de figure, conservation et valorisation du patrimoine convergent. Et l'œuvre d'Aloïse sera bientôt documentée par le catalogue raisonné de Jacqueline Porret-Forel, qui a très généreusement collaboré à notre inventaire des dessins de cette artiste.

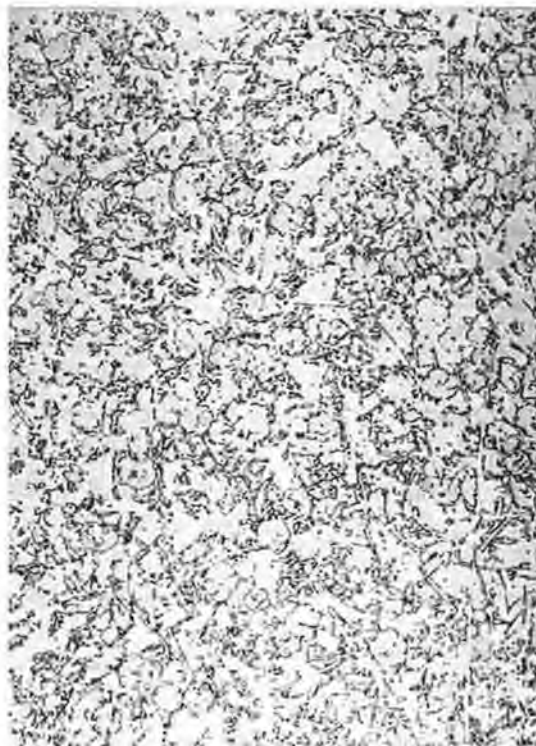
L'art à l'hôpital

L'inventaire du patrimoine artistique des Hospices cantonaux est déjà à lui seul une expression des changements intervenus tant au niveau régional qu'au niveau national et international en faveur de la promotion de la culture en milieu hospitalier. Cliniques privées, hôpitaux et, a fortiori, hôpitaux universitaires, portent en effet depuis de nombreuses années une attention toujours plus professionnelle à la présence de la culture au sein de leurs institutions et ce, tant par respect du patient et des visiteurs que pour répondre à une politique d'entreprise.



Micha Bar-Am, Lausanne 29.05.94 23'08, 1994, encre sur papier, 100x70 cm. Photographie: CEMCAV.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 4, 2001.



Jean-Claude Schauenberg, sans titre, s.d., crayon et acrylique sur papier, 116x85 cm. Photographie: CEMCAV.

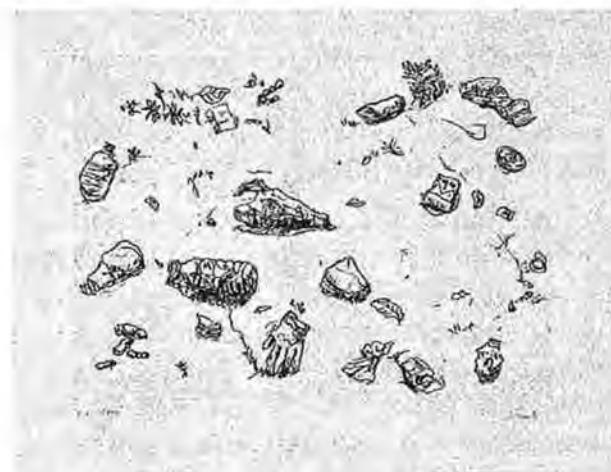


Muma Soler, sans titre, 2000, technique mixte sur toile, 76x207 cm. Photographie: Jacques Bétant.

Les initiatives culturelles en milieu hospitalier furent en effet tout d'abord l'apanage de quelques précurseurs –non loin desquels se situe le CHUV–, avant de bénéficier du soutien déterminant de l'UNESCO dans le cadre de la Décennie Mondiale du Développement culturel 1988-1997³. Congrès internationaux et symposia ont conféré une assise internationale à cette démarche, encouragée aussi par les plus hautes instances politiques comme en témoigne encore récemment en France la Convention *Pour le développement des activités culturelles dans les hôpitaux* entre le Ministère de la Culture et de la Communication et le Secrétariat d'Etat à la Santé et à l'Action Sociale ratifiée en 1999, qui entend entre autres favoriser la présence de responsables culturels professionnels dans les hôpitaux⁴.

Les expositions présentées dans le hall principal du CHUV (200 m² de surface d'accrochage) s'inscrivent dans ce contexte. L'art à l'hôpital est vecteur de vie: il humanise un lieu de haute technologie en respectant les besoins culturels et spirituels du patient et de ses proches. Par les expositions, la vie culturelle de la cité est présente dans ses murs et crée des synergies. Car l'hôpital est aussi un lieu stratégique pour la promotion de la culture. Les expositions présentées dans le

hall du CHUV, véritable place de village, touchent 4000 à 5000 personnes par jour qui représentent un public très varié. L'art y est dans la rue et y trouve un rayonnement hors du commun par son implication dans le quotidien de chacun.



Daniel Frank, Rues de Brooklyn, 1999, sérigraphie, 30x30 cm. Photographie: CEMCAV

Peintres, plasticiens, photographes, nombreux sont les artistes confirmés ou encore peu connus, suisses et étrangers, qui ont saisi la portée de cette démarche et de ses enjeux, l'ont soutenue par leurs expositions et ont ainsi activement contribué à sa reconnaissance. A ce jour, 194 œuvres⁵, qui sont toutes des dons des

³Conférence internationale «Arts in Hospital», Commission nationale suisse pour l'UNESCO; Comité suisse «Décennie mondiale du développement culturel», Berne 1993 et *The Seed is sown – 10 years of Arts in Hospital*, Austrian National Commission for Unesco, Vienne 1998.

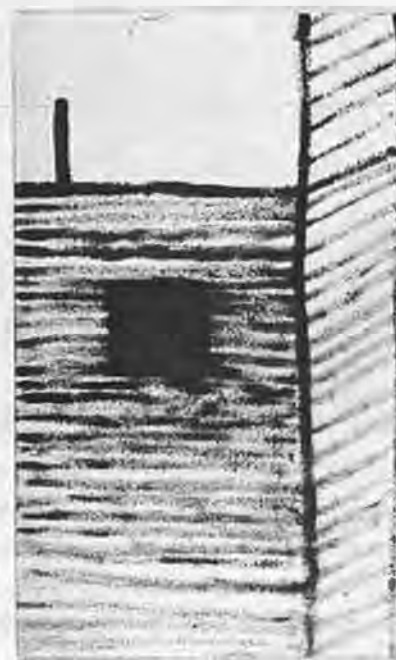
⁴www.culture.gouv.fr/culture/actualites/index-politique.htm.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 4, 2001.

⁵L'ampleur de ce fonds est en partie due à la générosité de l'artiste Micha Bar-Am, zurichois d'origine, frère du réalisateur Rolf Lyssy, qui a remis au CHUV, suite à son exposition en 1994, 100 dessins dont un certain nombre pourra être mis en vente en faveur de «l'art à l'hôpital».



Deva Wolfram, *Herbarium*, 1999, huile sur papier, 40x30 cm. Photographie: CEMCAV.



Anne Peverelli, *sans titre*, s.d., laque sur papier, 100x75 cm. Photographie: CEMCAV.

artistes, témoignent des expositions du CHUV, dont celles mentionnées ci-après:

Arlette Asturias, 1990 et 1995; Micha Bar-Am, 1994; Christiane Cornuz, 1988; Yong Jin Cui, 1997; Antoine Delarue, 1999; Jürg Donatsch, 2000; Peggy Donatsch, 1998; Giampietro Fontana, 1994; Daniel Frank, 1999; Michel Gentil, 1997; David Harris, 1994 et 1996; Monique Jacot, 1997 et 2000; Hervé Koleczko, 1998; Bjorn Krzywinski, 1995; Clément-Olivier Meylan, 2000; Gilbert Reinhardt, 1991; Jean-Claude Reussner, 1996; Anouk Rossetti, 1994 et 1997; Jean-Claude Schauenberg, 1998; Helga Schuhr, 1996; Olivier Sillig, 1999; Muma Soler, 2000; Anita Spinelli, 1996; Philippe Visson, 1998; Louis Walker, 1996; René Walter, 1993; Deva Wolfram, 1993, 1997 et 1999.

Certaines expositions réalisées à la Fondation Claude Verdan sont aussi aujourd'hui évoquées par les œuvres de Annick Doideau, Valérie Favre, Ruth Handschin, Pascal Mahou, Quinette Meister, Anne Peverelli, Francine Simonin et Max Woodtly, soit 21 œuvres propriété des Hospices cantonaux.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 4, 2001.

Dans leur ensemble, ces œuvres représentent un enrichissement du patrimoine des institutions concernées ainsi qu'un aperçu partiel de la création artistique contemporaine vaudoise et de son engagement. Et elles sont aussi l'expression d'une politique culturelle internationale pouvant s'inscrire dans l'évolution de l'hôpital placée sous l'égide de l'humanité et du savoir telle que la définit Edouard Pommier⁶. Par ces œuvres, la présence de l'art est possible dans de nombreux services hospitaliers. Procéder à leur inventaire signifie aussi favoriser leur valorisation. ■

Caroline de Watteville, chargée des activités culturelles des
Hospices cantonaux et du CHUV
Rue du Bugnon 21, CH-1005 Lausanne

⁶E. POMMIER, «Réflexions sur le patrimoine hospitalier de la Bourgogne du Moyen Age à la fin de l'Ancien Régime», *op. cit.*, 1980, p. 39.

Réflexions et initiatives récentes en matière de protection de biens culturels dans le canton de Vaud

par Gilbert Coutaz et Gilbert Kaenel, avec la collaboration de Michèle Gohy

Le Dépôt et Abri des Biens Culturels (DABC) de Lucens, une étape importante

En inaugurant, le 9 octobre 1997, le DABC de Lucens, les autorités vaudoises répondaient à l'attente des institutions patrimoniales de leur administration de disposer de surfaces pour protéger et sauvegarder leurs collections et leurs fonds les plus importants en cas de conflits armés, de catastrophes naturelles ou techniques et autres situations de crise. Elles donnaient alors un signe fort en faveur de la protection des biens culturels¹ dont elles ont la charge par l'intermédiaire des Archives cantonales, de la Bibliothèque cantonale et universitaire, du Cabinet des estampes, du Cabinet des médailles et des musées cantonaux. L'achat et la transformation pour un coût de quelque 11 millions de francs des aires de l'ancienne centrale nucléaire de type expérimental (1962-1969) de la *Société nationale pour l'encouragement des techniques atomiques industrielles* furent salués à juste titre comme le plus important résultat du dispositif de la protection des biens culturels dans le canton de Vaud, mis en place depuis la création de l'Office cantonal de la protection des biens culturels en 1971.

¹Nous empruntons au projet en cours de consultation de la Loi fédérale sur le transfert international de biens culturels, article 2, les définitions suivantes:

«1 Par biens culturels on entend les biens qui, à titre religieux ou profane, revêtent une importance pour l'archéologie, la préhistoire, l'histoire, la littérature, l'art ou la science (...).

2 Font partie des biens culturels au sens strict:

- a. le produit des fouilles archéologiques et paléontologiques;
- b. les éléments de monuments, d'édifices sacrés ou profanes, ou de sites archéologiques;
- c. les objets qui présentent un intérêt ethnologique ou culturel, ainsi que les objets sacrés;
- d. les archives».

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 4, 2001.

Depuis, les douze utilisateurs du DABC développent une politique commune et rigoureuse d'exploitation des 27 000 m³ entièrement enterrés, dont l'élément le plus impressionnant est la grande halle («la caverne») construite au plus profond du DABC, qui peut loger 1000 tonnes de biens culturels, dans un espace de 3800 m³. Quelques ateliers occupent régulièrement des spécialistes de l'entretien et de la restauration du patrimoine entreposé à Lucens. Des séances de coordination sont régulièrement tenues sous la direction du Service des affaires culturelles, avec la collaboration de l'Office cantonal de la protection des biens culturels. Le Service des gérances et des achats est chargé de la conciergerie et de la surveillance générale du site de Lucens, le Service des bâtiments de son entretien et de son adaptation aux exigences des utilisateurs.

La rencontre du 24 mai 2000, à Lucens, une démarche nécessaire

Au-delà des réalités de gestion, les utilisateurs du DABC ont compris rapidement qu'ils ne devaient pas répondre seulement à leurs besoins immédiats et exclusivement institutionnels; ils se devaient de porter la discussion sur la protection des biens culturels dans l'ensemble de la communauté des responsables et des acteurs du patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud. S'ils peuvent faire valoir de bonnes, voire d'exceptionnelles conditions de conservation pour leurs biens, ils doivent également faire accréditer des politiques de prévention et d'intervention en amont du DABC.



Instantanés de la journée du 24 mai 2000. Photographie: Christophe Moratal, Archives cantonales vaudoises.

Selon son cahier des charges, chaque responsable doit se préoccuper de la constitution et de la protection du patrimoine dont il a la charge; il doit veiller, en particulier, à combattre la dégradation des collections et des fonds due à l'âge, aux pollutions, aux attaques d'insectes, de parasites et de bactéries, au vandalisme, au vol, à l'ignorance, à l'indifférence, ou encore aux progrès technologiques. Mais, dans de nombreuses situations, surtout si elles sont extraordinaires et menaçantes, il est appelé à trouver des réponses en dehors de son institution ou de son domaine de compétences. L'absence de ressources internes et l'insuffisance de certains savoirs l'obligent à la fois à rechercher des approches collectives et à recourir à des spécialistes et à des compétences élargies.

C'est dans ce contexte que doit être comprise l'initiative prise, le 6 mars 2000, par quelques utilisateurs du DABC (en fait, les auteurs de la présente contribution) d'inviter l'ensemble des conservateurs-restaurateurs² et taxidermistes actifs dans le canton de Vaud. L'invitation fut étendue aux chefs régionaux de la Protection des biens culturels, aux instructeurs de la Protection civile cantonale, aux représentants du Service fédéral de la protection des biens culturels, aux comités de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud et de l'Association vaudoise des archivistes. La rencontre fut organisée le 24 mai 2000 après-midi, à Lucens; elle réunit 41 personnes (16 personnes se firent excuser, 5 personnes ne confirmèrent pas leur participation).

Comment agir en cas de dégâts provoqués à des biens culturels? Quelles sont les procédures à maîtriser, les personnes à contacter et les moyens à réunir et à engager? Les points suivants sont ressortis avec plus ou moins de force.

- Faire communiquer les responsables et les acteurs du patrimoine naturel et culturel avec les conservateurs-restaurateurs et les taxidermistes. Identifier cette communauté professionnelle ne suffit pas. Il faut de surcroît vérifier les savoirs qu'elle met

en œuvre dans le canton, s'assurer de ses approches déontologiques et financières en matière d'intervention, dénombrer et éprouver ses possibilités d'accueil et de traitement de masse dans les ateliers et les laboratoires. Des arrangements doivent être trouvés pour permettre l'intervention des employés de la restauration et de la taxidermie des institutions publiques dans toutes les circonstances.

- Rechercher dans les dispositifs de la protection des biens culturels des outils d'évaluation et des pratiques opérationnelles: recensement et inventaire des biens meubles avec des responsabilités partagées entre le canton et les communes, élaboration de dossiers de sécurité des biens immeubles et meubles, plans d'urgence et d'engagement, ressources matérielles et humaines, octroi de subventions aux travaux d'inventaires et de recensements.

- Favoriser partout où cela est possible la mise en place de plans d'urgence et d'engagement et la rédaction avec la collaboration de tous les intéressés de fiches techniques et pratiques répondant aux problèmes que pose chaque situation *Que faire en cas de...?*

Bilan intermédiaire de la protection des biens culturels

L'Office cantonal de la protection des biens culturels, mis en place en 1971, dans le prolongement de la loi du même nom de 1970, a subventionné avec la Confédération la construction, depuis janvier 1975, de 19 abris de protection des biens culturels dans le can-



Vue de la journée du 24 mai 2000. Photographie: Christophe Moratal, Archives cantonales vaudoises.

²L'expression s'entend pour les conservatrices-restauratrices/conservateurs-restaurateurs.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 4, 2001.

ton de Vaud, pour un total de 14 076 m³; il a réuni à ce jour 920 dossiers de sécurité pour les biens culturels immeubles, à savoir les cures, temples, églises, châteaux, collèges, tours et ponts, et 740 dossiers de sécurité pour les biens culturels meubles, relatifs aux cloches, aux poêles, aux cadrans solaires, à la vaisselle liturgique, aux tables de communion et aux stalles. Le DABC fait partie du dispositif de protection des biens culturels du canton de Vaud. Il en est sans doute l'élément emblématique, à côté des abris de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne (site de Dorigny), de la Cinémathèque suisse, à Penthaz, et des Archives cantonales vaudoises, à Chavannes-près-Renens.

La rencontre du 24 mai 2000 a fait apparaître ou a confirmé divers constats en matière de protection des biens culturels dans le canton de Vaud³, si la vocation de la protection des biens culturels est bien d'assumer l'inventaire, la documentation et le transport en cas de danger dans des abris construits à cet effet ou, à défaut, dans des abris de fortune:

- la méconnaissance de l'organisation de la Protection des biens culturels et des instruments de travail. Depuis 1995, la Protection des biens culturels est intégrée systématiquement dans les structures des organisations de protection civile;
- l'absence de plans d'urgence et d'engagement en cas de sinistre dans la plupart des institutions cantonales et communales;
- l'incorporation non systématique des responsables d'institutions patrimoniales et de leurs collaborateurs directs dans les effectifs de la protection des biens culturels de leur région de travail - c'est leur lieu de domicile qui prévaut;
- l'insuffisance d'inventaires et de recensements, le manque relatif d'inventaires systématiques et scientifiques;

³Après la réunion du 24 mai 2000, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des conservateurs-restaurateurs et taxidermistes actifs dans le canton de Vaud par les initiateurs de la journée. Plusieurs constats ressortent directement des réponses fournies, voir les deux annexes de la présente contribution.

- le besoin d'une liste des acteurs du patrimoine naturel et culturel;
- l'absence de certains domaines de compétences dans le canton (les restaurateurs de textiles par exemple) et la faible représentation de restaurateurs dans le domaine naturel. Certains savoirs en matière de restauration n'existent qu'au sein des institutions officielles; souvent, ils ne sont représentés que par une ou deux personnes, certains autres domaines comme les peintures murales, le traitement de la pierre étant abondamment pourvus;
- le nombre modeste de locaux d'entreposage, en particulier de surfaces de congélation, permettant sous l'urgence l'accueil des collections et des fonds touchés par un sinistre - un plan d'urgence doit être complété d'un plan d'évacuation avec la définition de locaux de repli; les laboratoires de restauration ne sont pas souvent complétés de surfaces pour faire face à des afflux de biens culturels endommagés;
- la petite quantité et la dissémination d'installations techniques permettant de ralentir ou de stopper le processus de dégradation suite à un sinistre; en dehors des institutions étatiques, il existe peu de restaurateurs qui disposent de surfaces d'entreposage en plus de leurs laboratoires;
- le besoin d'une politique préventive, la finalisation de dispositifs et l'entraînement des procédures et des personnes concernées par les procédures.



Vue de la journée du 24 mai 2000. Photographie: Christophe Moratal, Archives cantonales vaudoises.

De quelques résultats et initiatives récentes

Après quelques mois d'efforts, une première liste officielle de 39 conservateurs-restaurateurs et taxidermistes actifs dans le canton de Vaud, dont onze relèvent de six institutions cantonales différentes, est publiée.

Nous avons identifié un certain nombre d'initiatives dont plusieurs ne proviennent pas des structures de la protection civile ou des biens culturels.

- L'Association vaudoises des archivistes a organisé le 3 décembre 1999, à Yverdon-les-Bains, une journée intitulée «*Au feu les pompiers. Comment protéger efficacement les Archives contre le feu et l'eau ?*». Les Archives cantonales vaudoises et l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les autres dommages naturels ont mis en circulation auprès des communes, en octobre 2000, un formulaire d'assurance des collections et des fonds d'archives.

- Dans la très grande majorité des régions de la protection civile, en particulier à Lausanne, des impulsions ont été données pour renforcer l'action de la protection des biens culturels, en lançant des inventaires systématiques, en incorporant davantage de spécialistes des domaines de la protection des biens culturels et en organisant des exercices de déménagement.

- L'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud prépare pour 2003 un annuaire électronique des institutions et des acteurs du patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, après avoir publié en 2000 une étude comparative sur *Inventaires et recensements*⁴.

- Les Archives cantonales vaudoises dressent pour l'année 2003 le Panorama des Archives communales du canton de Vaud, dont une partie du travail consiste à saisir sur informatique l'ensemble des inventaires des fonds d'archives communales des origines à 1960, et à microfilmer les inventaires historiques d'archives.

Les utilisateurs du DABC n'ont pas la prétention d'être au cœur des initiatives en matière de protection des biens culturels. Ils n'en n'ont ni les ressources ni les compétences. La conduite d'une politique de prévention, d'intervention et de réparation relève prioritairement du responsable de chaque institution patrimoniale ou de chaque détenteur de biens naturels et culturels. Elle exige au préalable une préparation et une planification, l'établissement d'une carte des savoirs et l'identification des partenaires. Il faut souhaiter à terme l'adoption d'un plan catastrophe cantonal en matière de biens culturels meubles servant à l'ensemble des partenaires. Comme premier jalon, les instigateurs de la rencontre du 24 mai 2000, forts des premiers échos positifs rencontrés, vont réunir prochainement les conservateurs-restaurateurs et taxidermistes actifs dans le canton de Vaud pour rédiger des fiches techniques (Que faire en cas de sinistre dans le canton de Vaud ?)

Les réflexions et les initiatives sur la protection des biens culturels ne peuvent plus être le fait de quelques individus ni d'une structure cantonale. Elles engagent tous les partenaires du patrimoine naturel et culturel du canton, elles font appel à des pratiques codifiées et protocolées. Dans ce contexte, le DABC de Lucens n'est pas l'apanage de quelques privilégiés de l'Etat de Vaud mais une propriété collective dévolue au patrimoine du canton.

Il était utile que la réunion du 24 mai 2000 rappelle cette conviction. ■

Gilbert Coutaz, directeur des Archives cantonales vaudoises,
Michèle Gohy, Office cantonal de la protection des biens culturels
Rue de la Mouline 32, CH-1022 Chavannes-près-Renens

Gilbert Kaenel, directeur du Musée cantonal
d'archéologie et d'histoire,
Palais de Rumine, CH-1005 Lausanne

⁴Voir Documents n° 3.

«Documents» de l'Association pour le patrimoine naturel et culturel du canton de Vaud, n° 4, 2001.

Dates repère

1954, 14.V	Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé.	1986, 1.I	Prescriptions de l'Office fédéral de la protection civile sur la réalisation de microfilms et de copies de microfilms de biens culturels.
1966, 6.X	Loi fédérale sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé.	1988, 23.III	Publication de l'Inventaire suisse des biens culturels d'importance nationale et régionale (nouvelle édition en janvier 1995).
1969	Loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites.	1989, 15.VI	Prescriptions du Département fédéral de justice et police concernant l'apposition de l'écusson de la protection des biens culturels.
1970	Convention de l'UNESCO concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicite des biens culturels.	1994, 17.VI	Loi fédérale sur la protection civile, suivie de son ordonnance d'application du 19 octobre 1994.
1970, 14.XII	Loi cantonale d'application de la loi fédérale du 6 octobre 1966 sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé, suivie de la création de l'Office cantonal vaudois de la protection des biens culturels.	1995, 4.IV	Instructions de l'Office fédéral de la protection civile concernant la construction d'abris pour biens culturels.
1972	Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites.	1995, 24.VI	Signature par le Conseil fédéral de la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés (elle doit être encore ratifiée par les Chambres fédérales).
1974	Début du recensement architectural du canton de Vaud, achevé en 1998.	1995, 11.IX	Loi cantonale d'exécution de la législation fédérale sur la protection civile, avec régionalisation de la protection civile et intégration de la Protection des biens culturels à l'organigramme de la protection civile.
1978, 19.IX	Loi cantonale sur les activités culturelles.	1997, 9.X	Inauguration du Dépôt et Abri des Biens culturels du canton de Vaud, à Lucens.
1984, 1.I	Transfert de la protection des biens culturels de l'Office fédéral de la culture à l'Office fédéral de la protection civile.	1999, 23.VI	Règlement concernant l'instruction dans le domaine de la protection civile.
1984, 17.X	Ordonnance sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé.	2000, X	Mise en consultation de la Loi fédérale sur le transfert international de biens culturels.
1985, 20.IX	Prescriptions du Département de justice et police concernant l'octroi de subventions fédérales pour l'établissement de documents et de reproductions dans le domaine de la protection des biens culturels.		

Pour en savoir plus

Adresse

Office cantonal de la protection des biens culturels,
C/o Archives cantonales vaudoises,
Rue de la Mouline 32,
CH-1022 Chavannes-près-Renens,
Tél.: (021) 316 37 76 (le matin uniquement)
Fax: (021) 316 37 55
Personne de contact: Michèle Gohy.

Office fédéral de la protection civile, Section de la protection des biens culturels, Monbijoustrasse 91,
CH-3003 Berne,
Tél. (031) 322 52 56, Fax (031) 322 52 36
Personne de contact: rino.buchel@bzs.admin.ch
Site internet: <http://www.protectioncivile.admin.ch>.

Aide-mémoire concernant la protection des biens culturels en cas de sinistre, Berne, Office fédéral de la protection civile, 1998.

«*Au feu les pompiers. Comment protéger efficacement nos Archives contre le feu et l'eau ?*», dans *Rapport d'activité 1999-2000*, Lausanne, Association vaudoise des archivistes, 2000, pp. 21-57.

«*Conservation préventive et restauration aux Archives cantonales vaudoises: une chaîne de solidarités*», par G. COUTAZ, avec la collaboration d'A. BELLANGER. *Rapport d'activité 1999*, Chavannes-près-Renens, Archives cantonales vaudoises, 2000, pp. 31-39.

Dégâts d'eau dans les archives – Que faire ?, Documentation concernant les mesures à prendre en cas de dégâts d'eau dans des archives ou des bibliothèques, Berne, 1996, 9 p.

F. FLIEDER et Ch. CAPDERON, *Sauvegarder des collections du Patrimoine*, Paris 1999.

«*Inventaires et recensements*». Documents 3/avril 2000, Lausanne, 2000, 63 p.

La protection des biens culturels 1997, Berne 1997, 50 p.

La prévention et l'intervention en cas de sinistre dans les archives et les bibliothèques. Actes des Premières Journées sur la conservation préventive Arles, 15 et 16 mai 1995, Arles 1999, 130 p.

Importante bibliographie

R. HAENER «*Alles eilt, wenn's brennt. Sicherung von brandgeschädigten Akten: ein Erfahrungsbericht aus dem Staatsarchiv des Kantons Basel-Landschaft*». *Der Archivar. Mitteilungsblatt für deutsches Archivwesen* 53, 2000, pp. 301-304.

Adresses utiles internet

<http://www.drj.com> (=Disaster Recovery Journal).

<http://www.unesco.org/webworld/ramp/mpsstl.htm>.

<http://www.nara.gov/nara/preserva/primer/engl234.html>.

<http://palimpsest.stanford.edu/bytopic/disasters> (Conservation on line, Université de Stanford).

**Liste des conservatrices-restauratrices/conservateurs-restaurateurs et taxidermistes actifs dans les institutions cantonales**

Remarque: la liste est fondée sur les réponses reçues au questionnaire envoyé à chaque institution cantonale disposant d'un atelier de restauration

Institution/nom	Spécialités	Adresse	NPA/Localité	Téléphone Mail	Fax
Archives cantonales vaudoises					
BELLANGER, Anne	Documents d'archives	Rue de la Mouline 32	1022 Chavannes-près-Renens	021 316 37 11 anne.bellanger@acv.vd.ch	021 316 37 55
Cabinet cantonal des médailles					
PROD'HOM, Martine	Monnaies	Palais de Rumine	1014 Lausanne	021 316 39 90 martine.prod'hom@serac.vd.ch	021 316 39 99
Musée cantonal d'archéologie et d'histoire					
CUENDET, David	Archéologie (objets de fouilles), bois	Palais de Rumine	1014 Lausanne	021 316 34 38 david.cuendet@serac.vd.ch	021 316 34 38
MICHALAKIS, Chloé	Archéologie (objets de fouilles), bois	Palais de Rumine	1014 Lausanne	021 316 34 38 chloé.michalakis@serac.vd.ch	021 316 34 38
MICHEL, Claude	Archéologie (objets de fouilles), bois	Palais de Rumine	1014 Lausanne	021 316 34 38 claud.michel@serac.vd.ch	021 316 34 38
Musée militaire vaudois					
LÜTHI, Bernard	Armes	Château de Morges	1110 Morges	021 804 85 56	021 801 26 21
PACOZZI, Renato	Armes	Château de Morges	1110 Morges	021 804 85 56 079 672 48 22	021 801 26 21
Musée romain d'Avenches					
FISCHBACHER, Verena	Archéologie (métal, verre, céramique, peintures murales)	Avenue Jomini 16 Case postale 142	1580 Avenches	026 676 42 00 vreni.fischbacher@musrav.vd.ch	026 676 42 15
JAKOB, Jeannette	Archéologie (métal, verre, céramique) porcelaine	Avenue Jomini 16 Case postale 142	1580 Avenches	026 676 42 25	026 676 42 15
KAUFMANN, Matthias	Archéologie (peintures murales, mosaïques, pierre)	Avenue Jomini 16 Case postale 142	1580 Avenches	026 675 17 30 matthias.kaufmann@musrav.vd.ch	026 675 52 24
Musée cantonal de zoologie					
KEISER, André	Taxidermie	Palais de Rumine	1014 Lausanne	021 316 34 69 andré.keiser@serac.vd.ch	021 316 37 79

Conservatrices-restauratrices/conservateurs-restaurateurs et taxidermistes privés, actifs dans le canton de Vaud

Remarque: la liste est fondée sur les réponses reçues au questionnaire envoyé à chaque participant ou excusé à la journée du 24 mai 2000. Elle n'a pas la prétention d'être exhaustive.

Nom	Spécialités	Adresse	NPA/Localité	Téléphone Mail	Fax
ASHDOWN, Ian Philip	Métaux		1425 Onnens VD	024 436 26 00 crc@swissonline.ch	024 436 27 00
BAECHTOLD, Brigitte	Peintures de chevalet, sculptures polychromes	Avenue de Cour 6	1007 Lausanne	021 617 33 86	
BOEHMER, Stephan	Conservation préventive	Vers La Lembaz	1523 Granges-Marnand	026 668 37 19	026 668 37 19
BONARD, Pierre	Peintures de chevalet, peintures murales	Grand-Rue 19	1315 La Sarraz	021 866 63 28 bonardmermond@vtx.ch	
BOSSY, Laurent	Taxidermie	Gottéron 118	1700 Fribourg	079 453 99 74	
BRANDT, Christophe	Photographie	Chambre claire Fbg de l'Hôpital 14	2000 Neuchâtel	032 725 39 33 079 637 52 30	032 725 98 57 cbrandt@vtx.ch
BRAZZOLA MANNELLA, Karine	Armes anciennes, objets historiques, métaux, orfèvrerie	Rue Ancienne-Monneresse 1	1800 Vevey	021 922 03 85	021 922 04 31
BRUTHUS, Amalita	Parements et enduits polychromes, panneaux de bois	Monumental art international Grand-Rue 20 Case postale 1415	1820 Montreux	021 965 33 67 amalita@maip.ch	021 965 33 68
DARBRE, Florence	Œuvres d'art sur papier, papyrus, documents d'archives, gouache	Ch. de la Vuarpillière 1	1260 Nyon	022 362 25 49 florence.gubkins@gkb.com	022 362 25 49
FAVRE-BULLE, Eric-James	Peintures murales, sculptures polychromes, examen de monuments	Atelier Saint-Dismas Ch. des Pervenches 1	1007 Lausanne	021 617 24 07 ericfavrebulle@dismas.ch	021 617 24 08
GENTILE, Stefania	Peintures de chevalet, peintures murales, sculptures polychromes	Place de la Cathédrale 10	1005 Lausanne	021 320 39 907 079 216 95 1	
GENTON, Annette	Œuvres d'art sur papier		1813 St-Saphorin (Lavaux)	021 921 18 15	021 921 18 64
GLAUSER, André	Archéologie (mosaïques, peintures murales)	Oxberg	3284 Fräschels	031 755 52 12 079 218 40 64	
HÉRITIER, Pierre-Antoine	Peintures murales, art contemporain	Avenue Rosemont 5	1208 Genève	022 700 41 66 079 214 31 49 nheritier@geneva-link.ch	022 700 41 66



Nom	Spécialités	Adresse	NPA/Localité	Téléphone Mail	Fax
KARLI, Chantal	Documents d'archives	Rue Louis-Curtat 4	1005 Lausanne	021 312 16 31	
MAURIS, Thérèse	Peintures de chevalet, peintures murales, panneaux peints, statues polychromes	Chemin des Fleurettes 49	1007 Lausanne	021 616 75 15 021 616 16 27 (prof.)	021 616 75 15
MÜLHAUS-EBERSOLE, Susanne	Verre, céramique, porcelaine	Chemin de la Rupile	1273 Arzier	022 366 10 86 susanne.muelhaus-ebersole@epfl.ch	022 366 10 86
PANCELLA, Renato	Analyses de matériaux organiques et inorganiques, peintures, sculptures, polychromes, pierre et matériaux pierreux	Monumental art international Grand-Rue 20 Case postale 1415	1820 Montreux	021 965 33 66 pancella@maip.ch	021 965 33 68
PELOT, Anne-Francoise	Peintures murales, peintures de chevalet	Chemin des Sorbiers 8	1803 Chardonne	021 921 30 39 079 632 55 39	
PERSON, Catherine	Peintures de chevalet, sculptures polychromes, pierre et bois, objets en bois polychromes	Chemin des Uttins 33	1028 Préverenges	021 803 25 02	021 803 25 02
PIGUET PERRIN, Olivia	Peintures murales, stucs, sculptures polychromées	Atelier Absis La Rue	1182 Gilly	021 824 21 82	021 824 21 82
ROCHAT, Claude	Peintures murales, peintures de chevalet	Route de Roman 12	1027 Lonay	021 801 56 08	
SCHNEIDER, Laurence	Peintures murales	Rue du Valentin 65	1004 Lausanne	021 648 71 00	
TISSIÈRES, Floriane	Peintures murales, sculptures polychromées	Avenue de Lavaux 14	1009 Pully	021 729 82 76	021 729 82 76
TREMBLEY, Anne	Peintures de chevalet, peintures murales, sculptures polychromes	La Maison du Pont Couvert	1323 Romainmôtier	024 453 18 46	024 453 18 46
TRNKA, Jozef	Peintures murales, peintures de chevalet, sculptures polychromes	Rue du Rôtillon 7	1003 Lausanne	021 323 49 54 079 426 61 17	021 323 49 54
VOLKEN, Marquita	Cuir, costumes, fourrures, plumes, chaussures anciennes	Rue du Rôtillon 10	1003 Lausanne	021 312 06 77 gentlecraft@vbx.ch	021 320 50 67
ZUMBRUNNER, Michel	Peintures murales, sculptures polychromes, enduits peints, peintures de chevalet	Chalet l'Etoile	1865 Les Diablerets	021 824 21 82	

**Publications de l'Association pour le patrimoine
naturel et culturel du canton de Vaud**

*Le Patrimoine existe, nous l'avons rencontré. Etats
généraux du 6 décembre 1997.* Lausanne 1997. 182 p.

Patrimoine et Constitution. «Documents» n° 1. Lau-
sanne 1998, 33 p.

Les acteurs du patrimoine. «Documents» n° 2. Lau-
sanne 1999. 46 p.

Inventaires et recensements. «Documents» n° 3. Lau-
sanne 2000, 64 p.

